

BULLETIN TRIMESTRIEL

N° 487 - 1<sup>er</sup> trimestre 2022

DOSSIERS  
D'ACTUALITÉ

DOSSIERS  
D'INTÉRÊT

LES BRÈVES

BIBLIOGRAPHIE

VIE  
DE L'ASSOCIATION



<http://www.bulletinanocr.com>



# ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIÈRE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

- RUSSIE - UKRAINE, UN CONFLIT EN EUROPE
- LA GUERRE DANS L'ESPACE
- LETTRE AUX CANDIDATS



## CHANCELLERIE

Le Commissaire de 2<sup>ème</sup> classe (RC) Christian BAYOL, chancelier national de l'ANOCR, se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous aider à ce sujet : [chancelier@anocr.fr](mailto:chancelier@anocr.fr)

### LA MÉDAILLE DE LA DÉFENSE NATIONALE AVEC AGRAFE « ESSAIS NUCLÉAIRES »

Par décret n°2021-87 en date du 29 janvier 2021, modifiant le décret n°2014-389, le Président de la République reconnaît la possibilité de décerner la médaille de la défense nationale, à titre exceptionnel, dans son échelon bronze, par les autorités habilitées à la décerner, sur leur demande, aux militaires d'active et de la réserve, aux anciens militaires ainsi qu'aux civils qui justifient par tout moyen avoir participé aux missions liées au développement de la force dissuasive nucléaire, au Sahara algérien et en Polynésie Française.

#### Précisions du Ministère auprès de la ministre des armées - Mémoire et anciens combattants

Publiée dans le JO Sénat du 23/09/2021 - page 5521

« La médaille de la défense nationale avec agrafe « Essais nucléaires » est attribuée aux personnes qui justifient par tout moyen avoir participé de manière effective aux missions liées au développement de la force de dissuasion nucléaire, dans les zones et durant les périodes définies à l'article 2 de la loi n° 2010 - 2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français,

C'est-à-dire :

- Dans le Sahara algérien entre 1960 et 1967
- En Polynésie française entre 1966 et 1998.

Conformément au **guide relatif aux modalités d'attribution de la médaille de la défense nationale du ministère des armées, édité en mars 2021**, les dossiers des candidats sont recueillis par les services de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre puis adressés par voie électronique au département du maillage territorial et des associations, chargé de les centraliser et de les transmettre à la direction des ressources humaines du ministère (DRH-MD). Les candidats doivent adresser une demande manuscrite, une copie de leur carte d'identité et toutes les pièces justificatives liées à cette demande. Dès réception de ce guide, la direction générale de l'Office a transmis aux services départementaux les instructions nécessaires à la mise en place de cette procédure. Un rappel a été effectué au mois d'août. De nombreux dossiers ont été transmis à la direction générale, et continuent à l'être, par les services de proximité de l'Office afin de permettre aux candidats de recevoir dans les meilleurs délais la récompense qu'ils méritent.





# LE MOT DU PRÉSIDENT

“

Mes chers camarades

Et bien voilà, la guerre est à nos portes !

C'est la vraie, avec ses atrocités qui n'ont pas changé depuis la nuit des temps. Nous avons tous en mémoire ces images terribles qui s'inscrivent parfois dans notre vie de spectateurs de la marche du monde.



Eh bien voilà nous ne sommes pas loin d'en être les acteurs désormais ! Les empires n'aiment pas mourir et leurs convulsions tragiques font courir désormais un risque planétaire aux doux, aux imprévoyants, aux irresponsables... Les empires en pleine puissance sont calculateurs aussi, guidés par leurs intérêts qui seuls semblent exister à leurs yeux. Les puissances balbutiantes en devenir peinent à protéger leurs peuples, peinent à décider, peinent à assumer un rôle qui parfois leur paraît trop grand. Et voilà aussi le miracle qui sur un terreau parfois bien commun voit se lever l'âme d'un peuple qui souffre, se défend et se sublime !

L'espoir est-il là ?

N'oublions pas la genèse de chaque drame, tentons d'en recueillir les leçons, les enseignements précieux sans oublier les rêves pernicieux de fallacieux dividendes de la paix convoqués par la myopie de nos responsables politiques. Devant le danger il faut surmonter ses peurs, mobiliser intelligence et énergie et faire naître une défense réfléchie, incarnée et puissante sans occulter les dangers, les douleurs, la chair et le sang. Il faudra du courage et de la volonté; à chacun d'entre nous de choisir sa voie, elle ne peut être victorieuse que si elle nous voit rassemblés, unis et déterminés pour le bien de tous.

Très amicalement,



V.A. (2s) Michel OLHAGARAY  
Président de l'ANOCR

## SOMMAIRE

### DOSSIERS D'ACTUALITÉ

RUSSIE, UKRAINE, UN CONFLIT EN EUROPE : 4 / 5

SCORPION, TITAN ET LA HAUTE INTENSITÉ : 6 / 13

DES RELATIONS APAISÉES AVEC L'ALGÉRIE ? : 14 / 17

LA GUERRE DANS L'ESPACE : 18 / 20

RÉSERVE ET CITOYENNETÉ : 21 / 23

### DOSSIERS D'INTÉRÊT

Δημοκρατία: 24 / 26

PRÉSIDENTIELLE 2022 : 27 / 28

### LES BRÈVES : 31 / 37

### BIBLIOGRAPHIE : 38 / 39

### VIE DE L'ASSOCIATION

DISPARITION DE LA MINERVE : 40

LE RETOUR DES CENDRES DE NAPOLÉON : 41 / 43

GROUPEMENT DORDOGNE : 44

IN MÉMORIAM : 45

NÉCROLOGIE : 46

« L'état militaire exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice. Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation. ( Art. 1<sup>er</sup> de la loi portant sur le statut des militaires). »

Pour toute insertion dans le bulletin, adresser textes et photos à : bulletinanocr@orange.fr

## Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080 - JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 ( JO du 17 juillet 1993 page 10075)

**Siège social :** 15, rue Cler, 75007 Paris

**Adresse postale :** ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

**Tél.** 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris

**Courriel :** anocr@orange.fr

**Site internet :** www.anocr.org

**Métro :** Latour-Maubourg ou Ecole Militaire

**Directeur de la publication :** Michel Olhagaray

**Rédacteur en chef :** Nicolas Polini

**Comité de rédaction :** Jean-Jacques Cahuet, Daniel Valery,

François Chauvancy, Thierry Llorca, Bruno Britsch, Roland Pietrini

**Impression :** Imprimerie Saviard

**Dépôt légal :** Mars 2022

Commission paritaire : 0521G88248

Tirage : 5429 exemplaires.

Tarifs cotisation et abonnement : Page 26





## RUSSIE - UKRAINE, UN CONFLIT EN EUROPE

Par Roland PIETRINI



Après trente-trois ans de paix fragile sur notre continent, alors que partout ailleurs les tambours de la guerre battaient leur tempo, il paraissait inconcevable qu'un conflit majeur éclate à quelques heures de nos frontières, rappelant les pires heures de notre histoire.

Alors, entre le moment où j'écris en cette semaine décisive du tout début de ce mois de mars, où les forces russes envahissent l'Ukraine et encerclent les principales villes, que des populations, surtout des femmes et des enfants fuient vers l'ouest, et que d'autres hommes et femmes prennent les armes pour résister et le moment où je serai lu, la situation aura évolué. C'est donc avec beaucoup d'humilité que j'aborderais ce sujet de la déstabilisation en Europe en ayant conscience que quels que soient les États et les inconséquences des dirigeants, les peuples sont toujours victimes de la folie des hommes.

La psychologie de l'un des auteurs est l'un des éléments importants à intégrer. Poutine est un tchékiste<sup>1</sup>, un homme de la guerre froide, il était présent en 1989 à Dresde, lorsque la foule a donné l'assaut à l'immeuble de la Stasi, il était là et il a dégainé son makarov<sup>2</sup>. Il a vu autour de lui un monde s'écrouler, il a souffert de l'humiliation de la chute de l'URSS. Il ne veut pas revivre cette même scène à la Loubianka<sup>3</sup>, il veut laver l'affront. À 69 ans cet homme a un compte à régler avec ses fantômes, l'un de ces fantômes menaçants qui le hante est celui de l'occident, cause unique selon lui de toutes les humiliations subies. C'est pourquoi il ne s'arrêtera pas, il est devenu dangereux. C'est un psychorigide qui décrypte le monde tel que le KGB l'a formé. Il veut laver l'affront de la disparition de l'URSS en sublimant un projet de Russie puissance qui poserait sa botte sur ce qu'il considère comme sa zone d'influence immédiate, l'Ukraine en fait partie, jusqu'où s'arrêtera-t-il ?

C'est pourquoi il aurait fallu l'arrêter avant, en évitant les provocations inutiles et en réglant le problème de la sécurité à l'est de la Pologne de cette Europe post guerre froide, ce qui ne fut jamais fait. Dans ce scénario improbable face à cet inéluctable, l'Europe a insufflé l'idée que la guerre ne pouvait être et ne serait pas et l'idée originelle d'humanisme et de générosité a été dévoyée par la prééminence de la tolérance et du juridisme des droits de l'homme. À trop vouloir ouvrir ses bras, elle a cumulé l'immense défaut de sa qualité, sa faiblesse. A force de vouloir unifier dans une seule culture, celle millénaire de ses membres, elle a combattu ce qui faisait sa force, sa diversité. L'Europe est désarmée, moralement, comme elle est désarmée militairement et Poutine le sait, en tout cas le pense. Cette crise qui ne fait que débiter est extrêmement grave, elle traduit le profond divorce entre deux modes de pensée, un processus de délitement des relations internationales dont il est trop tôt pour en mesurer toutes les conséquences.

Mais cette Europe amorce un sursaut, cinq jours après l'action de force de la Russie contre l'Ukraine elle découvre la nécessité de prendre en main son devenir. La peur, il est vrai, a parfois des vertus salvatrice. Emettons une hypothèse, cette fuite en avant de la part de Poutine ne serait-elle pas la prise de conscience du danger auquel son pays serait soumis ?

N'aurait-il pas pris conscience que « dans tout système complexe, la destruction de l'un des éléments peut conduire à l'effondrement de l'ensemble du système » N'a-t-il pas simplement peur ? Peur de revivre un second séisme, celui de l'effondrement de la Russie, de l'effondrement de son régime après avoir connu celui de l'URSS. Oui, Poutine se réveille la nuit hanté par les fantômes de son passé... Lorsque l'on veut s'opposer à un adversaire, mieux vaut connaître son état d'esprit et son histoire. Mais celui-ci commet plusieurs erreurs.

- La première est celle d'avoir négligé par excès de précaution la préparation mentale de ses soldats, dont certains ignoraient la véritable destination de leur manœuvre, alors que tactiquement, l'opération était planifiée depuis au moins les dernières manœuvres Zapad<sup>4</sup> de septembre 2021, ces soldats ont été lancés dans une bataille dont ils ne comprennent pas le sens.
- La seconde est de ne pas avoir défini clairement son ennemi. Est-ce l'OTAN ou les Ukrainiens ? Les buts de sa guerre ne sont pas clairs, y compris pour les chefs subalternes, dont la passivité est connue avec un niveau d'initiative très faible.
- La troisième est celle d'avoir sous-estimé la capacité de résistance de la population ukrainienne et sa résilience dès les premières heures.
- La quatrième est que l'on ne gagne pas une guerre contre l'assentiment profond de son propre peuple. Car, je suis persuadé que beaucoup de Russes, dès qu'ils seront informés de la réalité de cette lutte fratricide entre slaves et contre un pays berceau de la Russie, n'approuveront pas cette guerre<sup>5</sup>.
- La cinquième est que quelques jours après le début des combats, il est en train de perdre la bataille de l'opinion publique, dans le monde, en Ukraine et aussi en Russie.
- Enfin, et ce sera la sixième erreur d'appréciation, il pensait que le sentiment de culpabilité de l'occident, accusé de tous les maux suffirait à fissurer l'union des pays de l'Otan, or c'est le phénomène inverse qui est train de se passer, la solidarité entre les occidentaux en raison de la peur que cette intervention gène est en train de souder les pays membres autour de l'Alliance Atlantique et créer de l'appétence pour d'autres.

Poutine est devenu involontairement le meilleur prescripteur pour une OTAN forte et une Europe solidaire. En réalité nous n'avons pas respecté notre promesse de dissoudre l'Otan après la dissolution du pacte de Varsovie. Les douze États signataires de l'Atlantique Nord sont passés à vingt-huit depuis le 16 juillet 1990 et l'accord Gorbatchev- Kohl, autorisant l'appartenance de l'Allemagne réunifiée à l'Otan.





En 1999 c'est la Tchéquie, la Hongrie et la Pologne qui adhèrent, en 2004, c'est au tour de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Slovaquie, de la Roumanie et de la Slovénie, en 2009 de l'Albanie et de la Croatie et enfin en 2017, du Monténégro et 2020 de la Macédoine du Nord. Tout va se cristalliser autour de la Géorgie et de l'Ukraine. Mais déjà, tout portait à la dégradation des relations. Dans un discours très offensif de 2007 lors de la Conférence sur la sécurité de Munich, Poutine avait notamment accusé l'Occident de rompre ses "garanties" en élargissant l'Otan jusqu'aux portes de la Russie et déclarait : "qu'est-il advenu des assurances données<sup>6</sup> par nos partenaires occidentaux après la dissolution du pacte de Varsovie ? Où sont ces déclarations aujourd'hui ? Personne ne s'en souvient", avait déclaré le chef du Kremlin.

En réalité, cela repose sur un malentendu. Le 9 février 1990, Hans Dietrich Genscher<sup>7</sup> et James Baker<sup>8</sup> auraient promis à Gorbatchev que l'OTAN ne s'étendrait « *pas d'un pouce vers l'Est* », ce qui est contesté par d'autres analystes qui relèvent que ces propos auraient été tenus à un moment où l'URSS existait encore, et qu'ils seraient donc caducs dans le contexte géopolitique de la deuxième moitié des années 1990. Le « devoir d'agir pour le maintien de la paix, l'unité et la force de l'Europe réaffirmé lors de la session plénière du Parlement européen qui s'est tenue du 14 au 17 février à Strasbourg » ne saurait rester l'expression d'un discours cent fois entendu et jamais traduit dans les actes.

Dès le 16 février 2022, Charles Michel déclarait « *nous soutenons l'Ukraine dans la crise qu'elle traverse et sommes prêts à tous les scénarios en ce qui concerne les actions qui vont être menées par la Russie* ». L'Europe se tiendrait-elle donc prête à agir en cas d'attaque de la Russie ? Notamment au travers de sanctions qui visent la politique énergétique ? Le 17 décembre 2021, Vladimir Poutine avait d'une certaine manière répliqué en appelant l'OTAN à signer deux traités ; l'un stipulant que l'organisation ne s'élargisse plus avec d'autres pays notamment et surtout avec l'Ukraine et l'autre que les États-Unis s'engagent à ne plus déployer des bases et activités militaires en Ukraine. Quant à Joe Biden, ce même jour, après avoir prononcé un discours annonçant des mesures économiques contre la Russie, est parti jouer au golf. Il est vrai qu'après avoir négligé l'Europe pour s'intéresser à la Chine après avoir trahi la France avec l'affaire des sous-marins australiens, les États-Unis souhaitent toujours ouvrir les portes de l'OTAN à l'Ukraine et beaucoup de pays en Europe y sont favorables, à l'exception de la France et de l'Allemagne ; semble-t-il. Au risque d'être taxé d'anti-américanisme primaire, la politique étrangères des États-Unis demandent une faculté d'analyse que je ne possède probablement pas.

Puisqu'on n'a pas su prendre la voie de la raison bien avant qu'il ne soit trop tard, ni la parole, ni la diplomatie n'ayant suffi, nous sommes désormais face à un affrontement majeur. Un affrontement, à l'heure où j'écris ces lignes, qui est pour l'instant circonscrit au territoire ukrainien. L'évolution que prendra ce conflit dans les semaines qui arrivent nul ne peut le savoir.

Alors, la diplomatie n'est pas une option, elle est la solution, sans quoi la guerre risque de généraliser en Europe et la cavalerie risque comme dans certains western arriver trop tard. Si aucune solution rapide n'est trouvée, la Russie, de plus en plus contrainte risque de jouer l'option la plus radicale, l'annexion totale de l'Ukraine, menaçant ainsi directement dans un second temps la Pologne, la Moldavie et la Roumanie. La vocation de l'Ukraine était celle de la neutralité, sans vocation à entrer dans l'UE et surtout dans l'OTAN, ne pas en avoir créé les conditions est une erreur. L'Europe se réveille un peu tard, les États-Unis après avoir soufflé sur les braises, ils sont spécialistes, regarde la vieille Europe se débattre dans une crise inédite, dont ils sont en partie responsable. Un dictateur nouveau, il faut oser dire le mot, est apparu en Europe, il vient de l'est, quelle que soit notre responsabilité, il convient de le combattre par la diplomatie et s'il le faut par les armes, car je crains que rien ne l'arrête. Lorsque la peur n'est plus un frein, lorsque la confiance disparaît, alors l'impossible devient possible y compris le pire.

**Roland Pietrini**

*Ecrivain et rédacteur du blog Athéna Défense. Ancien observateur à la Mission militaire française de liaison près du haut commandement soviétique en Allemagne. Ancien attaché d'ambassade en Pologne.*

**1** Membre de la police politique d'un régime communiste.

**2** Pistolet automatique russe.

**3** La Loubianka est le nom d'un immeuble situé à Moscou en Russie, sur la place éponyme. Siège du KGB puis du FSB.

**4** Exercice militaire russe de grande ampleur en septembre 2021 avec pour principal partenaire la Biélorussie. Son nom : « Zapad » – qui signifie « Ouest » en russe. Son but : impressionner autant que faire se peut l'ensemble des adversaires de la Russie, afin de mieux les dissuader de s'engager dans un conflit, y compris de « haute intensité », comme annoncent régulièrement s'y préparer les états-majors français ou américains.

**5** L'Ukraine a été ainsi baptisée en 1187 d'après un mot slave qui veut dire « frontière » ou « marche ». Ce grand État en mal de visibilité s'étire de fait aux marges du monde russe, dont il a été le berceau, et à la jonction entre le monde orthodoxe et le monde catholique.

**6** En 1990, les Américains auraient promis aux Russes de ne pas élargir l'Alliance atlantique à l'Est.

**7** Il devient en mai 1974 vice-chancelier et ministre fédéral des Affaires étrangères des gouvernements d'Helmut Schmidt. Il est élu président fédéral du FDP en octobre suivant.

**8** James Addison Baker est un avocat, diplomate et homme politique américain. Membre du Parti républicain, il est secrétaire du Trésor entre 1985 et 1988 dans l'administration du président Ronald Reagan puis secrétaire d'État entre 1989 à 1993 dans celle de son successeur George H. W. Bush.







## SCORPION, TITAN ET LA HAUTE INTENSITE

Par Roland PIETRINI

Alors que nous entrons dans un monde de plus en plus instable où le retour du choc des empires n'est plus exclu, où la possibilité d'un conflit de haute intensité dans lequel nous serions engagés est de moins en moins improbable, il apparaît utile de faire le point sur deux programmes majeurs dénommés Scorpion et Titan qui engagent l'armée de terre sur des décennies et de les mettre en perspective.

Ils visent la modernisation de l'armée de Terre et au-delà, son adaptation aux conflits futurs. Si le premier, Scorpion, après de nombreuses études incrémentales<sup>1</sup> est passé dans sa phase d'industrialisation et renouvelle progressivement le secteur médian, le second, Titan, pour le secteur lourd n'en est encore qu'au tout début de la phase d'évaluation des besoins.



Colonne de chars T64BV Donbass

Scorpion est désormais dans sa phase de production industrielle et de réception dans les unités. C'est une GME franco-française, réunissant Nexter Systems, Arquus et Thales avec MDBA, qui en est leader, avec des objectifs remarquablement tenus et le CDEC<sup>2</sup> en définit l'emploi, les procédures au niveau tactique et en expérimente les doctrines futures. Pour l'instant, les objectifs intermédiaires semblent atteints. La maîtrise de l'ensemble du process est un gage de succès.

Titan n'en est qu'au tout début, il est soumis aux aléas d'une coopération avec essentiellement l'Allemagne, avec pour conséquence de nombreuses incertitudes sur fond de concurrence industrielle mais aussi d'écart entre les différents besoins exprimés.

En l'état, il faut constater que les cinq grands programmes lancés en coopération en bilatéral ou en multilatéral en 2017 par la France, qui en eut l'initiative, et l'Allemagne pour l'essentiel, sont tous à des degrés divers dans une impasse. L'Eurodrone attend le financement de l'Espagne tandis que le MGCS (char du futur) fait l'objet d'âpres discussions entre Rheinmetall (Allemagne), Krauss-MaffeiWehmann (Allemagne et Nexter (France) et le MAWS<sup>3</sup> (patrouille maritime) n'a pas dépassé le stade d'avant-projet, sans parler du SCAF (système de combat aérien du futur) et de la modernisation de l'hélicoptère de combat Tigre.

Or, pour l'armée de Terre française, Titan avec le MGCS ou char futur et son environnement est un projet majeur. C'est aussi celui du renouvellement de l'ensemble du segment de décision de l'armée de Terre - avec le CIFS<sup>4</sup>, SABC<sup>5</sup>, et les successeurs des Tigre et VBCI.

Chaque tergiversation repousse Titan au-delà de 2040. Ces programmes extrêmement coûteux dont on sait que le calendrier initial ne peut être respecté est aussi soumis à la « loi d'Augustine<sup>6</sup> » par sa dynamique de hausse des coûts difficile à maîtriser.

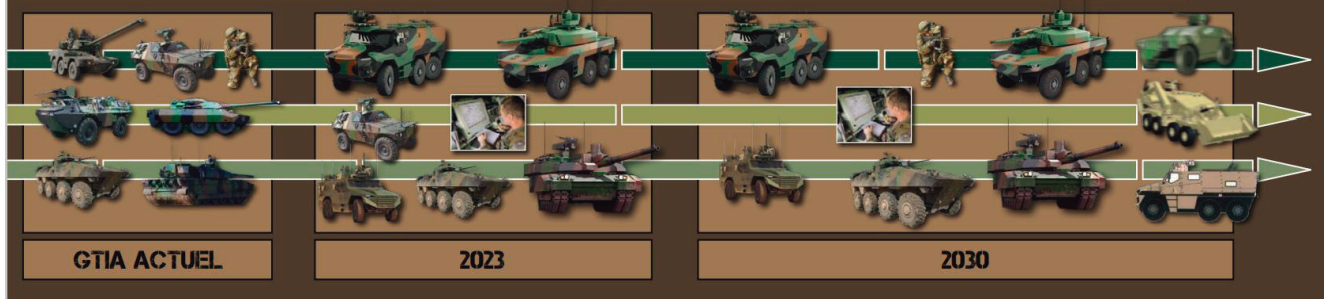
TITAN est en réalité le prolongement des ambitions de Scorpion. Il est censé combler nos nombreux déficits capacitaires en char, artillerie, robots terrestres, drones, missiles. Sans l'aboutissement de cette ambition, la question sera donc de savoir combien de temps l'armée de Terre française restera au stade d'une armée de projection légère, certes performante, mais inadaptée à un conflit de haute intensité.



T72 des Forces armées arméniennes à proximité de la ville de Vagharshapat, en Arménie. (Crédits photo : Shutterstock / Gevorg Ghazaryan)



## UNE MONTÉE EN PUISSANCE COHÉRENTE ET INSCRITE DANS LE MODÈLE « AU CONTACT »



Une armée de Terre française qui serait engagée, en l'état, avec des alliés et des partenaires mettant eux-mêmes en œuvre des capacités de haut du spectre (segment lourd, artillerie longue portée et sol-air basse couche notamment) et qui, faute de les posséder, ne pourrait prendre qu'une place secondaire dans une coalition.

Ce qui serait indigne pour une nation siégeant au conseil de sécurité et souhaitant conserver une influence mondiale. Faut-il rappeler qu'on ne considère pas les Nations en raison de leur puissance passée et fantasmée mais sur leur capacité à peser dans les rapports de force ? Le sujet de notre capacité nucléaire de dissuasion uniquement défensive est une autre question.

Or, pour atteindre cette capacité de format et de puissance, perdue depuis des décennies, nous devrions donc attendre encore entre 20 et 30 ans. Cela paraît difficilement tenable, pourtant, des solutions intermédiaires plus rapides existent à moindre coût, je ne les évoquerai que brièvement. Dans ce contexte, il n'est donc pas inutile de faire le point sur ces programmes et de réfléchir à leur développement. Le programme Scorpion (synergie du contact renforcée par la polyvalence et l'infovalorisation)<sup>7</sup> a pour objectif de renouveler et de moderniser les capacités de combat du secteur médian de l'armée de Terre. Ce programme ira à son terme car il est conçu et construit dans un cadre strictement français, la Belgique<sup>8</sup> nous a rejoints très opportunément et utilement dans ce projet et on ne peut que s'en réjouir. Réduire le programme Scorpion aux seuls remplacements des VAB, VAB Hot et VBL dont la conception remonte à plus de 45 ans<sup>9</sup> par le GRIFFON, le JAGUAR et le Serval<sup>10</sup> est donc à la fois approximatif et inexact.

Avec Scorpion, l'armée de Terre aura totalement renouvelé son secteur médian à l'horizon 2030, il sera partiellement dronisé et robotisé et l'intelligence artificielle commencera à intégrer des éléments majeurs. Cette révolution dont on ne mesure pas encore totalement tous les effets cognitifs n'est pas sans poser de problème.

Le chef devant ses écrans aura-t-il toujours conscience de la réalité du terrain ? N'aura-t-il pas tendance à vouloir intervenir à un niveau subalterne pour reprendre la main ? L'intelligence artificielle prendra-t-elle le pouvoir sur le combattant ? Jusqu'où pouvons-nous pousser la déshumanisation par les robots terrestres, les drones, les munitions rôdeuses ?

Au-delà de la communication officielle qui vante légitimement un tel système, les études démontrent que, confronté aux potentialités des adversaires possibles, la puissance de feu et la masse ne peuvent être totalement remplacées par la seule supériorité technique.<sup>11</sup> « *La culture américaine qui donne à la technique un rôle central dans la résolution des problèmes est à l'origine de la dérive vers le «technologisme»* ». <sup>12</sup>

Le secteur médian (et Titan dans le futur) sera intégré dans un maillage d'information, le SICS,<sup>13</sup> permettant la dilution des forces et la connaissance instantanée des positions amies (blue force tracking) et ennemies (red forces tracking advances), ce qui est censé accélérer la manœuvre, tout en permettant une meilleure répartition des moyens dans l'espace du champ de bataille, dans une thématique d'organisation militaire augmentée. Réagir avec un temps d'avance sur l'ennemi dans un partage d'information instantané fera sans nul doute évoluer la tactique du champ de bataille.





Un document du CDEC<sup>14</sup> permet de réfléchir sur le changement que représente la constitution d'unités info-valorisées de type Scorpion. Plusieurs points sont à souligner :

- Grâce à la remontée de position automatisée et à l'échange de données permanentes entre les combattants, la situation tactique AMI va devenir plus claire pour les chefs au combat, jusqu'au niveau des chefs de section et de peloton.
- Le combat de haute intensité moderne pourrait faire entrer les plus petits niveaux tactiques dans des univers qui jusqu'à ce jour ne les concernaient pas ou peu. Pour emporter la décision dans ces conditions, SCORPION donne aux forces la faculté de combattre efficacement dans un environnement électromagnétique contesté, tel que le brouillage des flux de données, mais où les drones, les robots terrestres, les cyberattaques, sont des dimensions nouvelles d'un combat sans nul doute plus complexe et plus intrusif.

C'est la raison pour laquelle, la plus-value technique doit conduire les unités SCORPION à modifier leur rapport à l'action, ce qui permet de passer du combat collectif au combat collaboratif, chaque fonction prenant part au combat disposera d'une vision équivalente du champ de bataille.

Dans le combat interarmes classique, collectif, les appuis et les renforts concourent à l'accroissement des effets de la fonction intégratrice. Dans le combat collaboratif, la fonction intégratrice doit, dès le niveau du SGTIA<sup>15</sup>, superviser la conjugaison des appuis et des renforts, pour produire un effet original, supérieur au précédent. L'anticipation devient donc un élément essentiel pour emporter la décision.

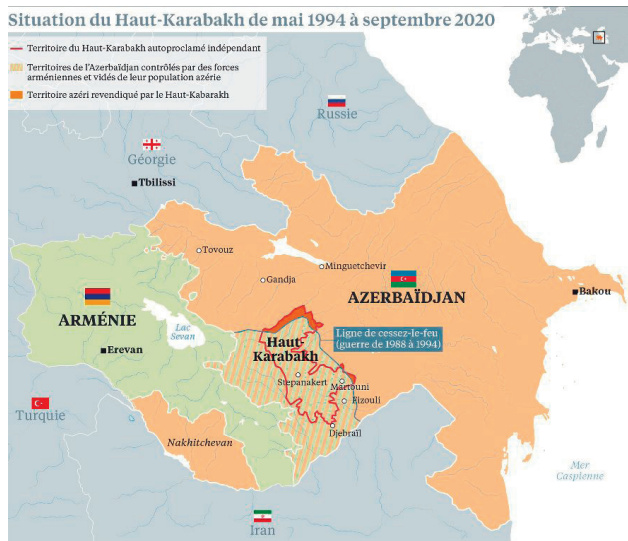
« Le chef interarmes n'aura vraisemblablement d'autre choix que de s'appuyer largement sur des subordonnés bien informés et peut-être, limiter sa conduite à un commandement par veto. Faisant ainsi, il pourra en revanche accompagner et même renforcer l'accélération décisionnelle, en portant l'effort de son attention sur le temps qui vient, c'est-à-dire anticiper »<sup>16</sup>. Dans cette vision toute intellectuelle, d'un champ de bataille M2CM<sup>17</sup>, il ne faudrait pas oublier un élément important de la problématique, celui de la connaissance des capacités de l'adversaire. Or, la vision aussi juste que possible du champ de bataille et donc de son ennemi est rarement évoquée tant il est difficile de caractériser un ennemi possible, ce qui reste une forme d'hypocrisie<sup>18</sup>, mais qui a souvent pour conséquence de le sous-évaluer au risque de biaiser les résultats des exercices lorsqu'on confronte une force amie future d'un horizon 2040, face à un ennemi figé<sup>19</sup> dans une conception largement dépassée des années 2000.

Car l'adversaire de 2040 aura, sans nul doute, évolué lui aussi et celui qui nous intéresse est aussi tout autant celui du présent et dans cette hypothèse nos faiblesses capacitaires sont clairement identifiées et demanderaient une attention toute particulière et un solutionnement urgent. Comme l'a souligné le Général Schill, CEMAT, lors de son audition devant la commission de la Défense et des affaires Etrangères du Sénat, deux des plus importantes faiblesses capacitaires actuelles de l'armée de Terre, pour répondre aux besoins de l'engagement de haute intensité, se concentrent sur les domaines de l'Artillerie et de la défense antiaérienne.

« La situation est effectivement critique<sup>20</sup>, avec seulement 77 systèmes CAESAR en service et une poignée de Lance-roquettes unitaires ou LRU (13), épaulés de mortiers tractés de 120 mm et de quelques dizaines de canons automoteurs AUF1 hérités de la guerre froide et plus à même de mener des engagements modernes. Rapporté aux effectifs de la Force Opérationnelle terrestre, le taux de pièces d'artillerie des forces françaises est 5 fois moindre que celui des forces russes<sup>21</sup>, (comparaison n'est pas raison, l'Allemagne possède 2 fois plus d'obusier et LRM, l'Italie idem, Algérie 4 fois plus que la France), un écart de puissance très significatif, aggravé qui plus est par le manque de capacité à moyenne et longue portée ».



Nous pourrions y ajouter le manque de munitions et de missiles qui obère nos capacités de résilience. La question qui se pose réellement est bien celle de notre capacité à tenir au-delà de quelques jours dans un conflit de haute intensité.



À titre d'exemple, « *Le conflit au Haut-Karabakh à l'automne 2020<sup>22</sup> a été l'un des exemples les plus frappants du retour de la masse en tant que facteur de supériorité opérationnelle. Avec une force déployée très largement supérieure à celle que l'Arménie pouvait mobiliser, la victoire de l'armée azerbaïdjanaise montre qu'à la guerre, la quantité peut être une qualité en soi* ». On peut en retenir quelques enseignements sur un conflit qui a duré seulement 44 jours. La guerre de haute intensité est une guerre de stocks, une guerre économique, très consommatrice en équipements et munitions. Nos stocks sont au plus bas et nos équipements opérationnels sont taillés au plus juste, sans capacité de résilience, la résilience étant tout autant celle de sécuriser le territoire, d'où l'intérêt de la DOT.<sup>23</sup>

La guerre de haute intensité signifie aussi, potentiellement, des pertes humaines et matérielles beaucoup plus importantes que celles subies aujourd'hui par les armées occidentales dans leurs opérations extérieures. Nous pouvons douter de la capacité de la population à accepter des pertes importantes. S'agissant des pertes humaines, cette guerre a tué 4 000 soldats au moins côté arménien, dont beaucoup de jeunes qui effectuaient leur service militaire. Soit plus que les pertes au combat que nous pouvons déplorer depuis 1963, 773 en presque 60 ans...

Pour l'armée de Terre, nous ne sommes qu'au tout début de la prise de conscience de notre retard et de nos manques capacitaires, mais cette prise de conscience touche aussi l'ensemble des Armées et la société<sup>24</sup>.

Dans le domaine de l'emploi de nos armes, nous sommes au tout début de la restauration de savoir-faire via la mise en œuvre d'un mandat exploratoire de transformation (dit Structures Génériques de Forces<sup>25</sup> SGF dans le cadre de la Directive de Préparation Opérationnelle des Forces Terrestres 2021-2025). C'est une excellente nouvelle, il n'est jamais trop tard pour bien faire...

Il n'en demeure pas moins que l'analyse des conflits modernes montre que nous avons encore un long chemin à parcourir. Les efforts que nous devons faire pour mettre nos forces terrestres au niveau de ce qu'elles devraient être dans l'hypothèse de notre participation à un conflit de haute intensité sont considérables et pour l'instant nous ne sommes qu'au stade de la réparation d'un outil patiemment détruit par 30 ans de restriction et de RGPP. Le réveil est douloureux.

L'amiral Pierre Vandier, chef d'État-major de la Marine a résumé lors d'un récent colloque une situation qui est transposable aux autres armées. Je cite de mémoire « *un second porte-avions c'est 20 Rafales supplémentaires, 3 frégates, deux SNA, 3 000 marins, cela ne dépend donc pas de moi mais de la représentation nationale, et de vous par vos bulletins de vote* » cela dépend aussi, et c'est ce qu'il sous-entendait, d'un effort financier considérable. Et d'ailleurs, le CEMA comme les trois CEM des trois armées sont tous en accord. Il faut passer par une phase de réparation de nos armées avant d'en augmenter la capacité. En réalité, nous prenons le départ du parcours du combattant avec une jambe de bois.

Le général Schill, chef d'État-major de l'armée de Terre, lors de son audition au Sénat, a indiqué qu'il est indispensable à l'armée de Terre d'être en mesure d'engager une force armée à l'échelle d'une division, c'est à dire une force opérationnelle rassemblant 15 à 20 000 combattants agissant de manière coordonnée sur le champ de bataille. Or, le format actuel de l'armée de Terre ne lui permet au mieux que de déployer à court terme une seule brigade et dans un délai de trois mois de passer à 3 brigades.





Le Leclerc avec un canon de 140, complété par un drone et un système hard kill, pourrait être un système d'arme redoutable. La relance des chaînes de fabrication est possible. D'autant plus que l'Inde pourrait s'intéresser à cette version.

Mais pour engager le format d'une division à 3 brigades<sup>26</sup>, dans un délai court, correctement équipées, appuyées et approvisionnées, « cela supposerait, dans les faits, d'augmenter les effectifs opérationnels de l'armée de Terre de près de 40 000 à 50 000 hommes, soit 35 à 40 régiments, mais également de les équiper, de les entraîner et de les loger ». « Pour y parvenir, il serait nécessaire d'augmenter le budget dédié à l'armée de Terre de 6 à 8 Md€ par an, ainsi que de mettre en place des procédures de recrutement largement renforcées pour augmenter le nombre de candidats, ainsi que la fidélisation des militaires eux-mêmes ». Pour paraphraser de Gaulle, vaste problème<sup>27</sup> ! Car les autres Armées ont aussi des besoins impérieux.



En vérité, la problématique est la même pour l'armée de Terre mais aussi pour les deux autres armées, Marine et armée de l'Air et de l'Espace. Elle se résume de manière triviale, mais cela a le mérite d'être clair, pour ceux qui ont fait des efforts depuis 20 ans en subissant toutes les restrictions budgétaires, tout en maintenant contre vents et marées un outil opérationnel à minima mais complet : Des sous ! L'argent étant, chacun le sait, le nerf de la guerre, ce n'est qu'en faisant passer le budget des armées à 3% du PIB ou à 60 milliards que nous pourrions reconstruire une armée digne d'un pays comme la France. Qui aura le courage de l'imposer ? Un seul candidat aux élections présidentielles propose d'augmenter à l'horizon 2025 le budget à 60 milliards. On sait ce que valent les promesses qui n'engagent que ceux qui les écoutent.

Quant au président en exercice, on a aucun doute dans l'hypothèse où il se représente, ce sera l'Europe, l'Europe, l'Europe de la défense, dans l'Otan..., mais sans l'Allemagne, l'Italie, les anciens pays de l'est, (Pologne-Hongrie, Tchéquie, Roumanie etc...) qui ne jure que par une défense Otanienne sous l'égide des E.U d'Amérique. Nous sommes très loin de la vision de de Gaulle, « *Oui, c'est l'Europe, depuis l'Atlantique jusqu'à l'Oural, c'est l'Europe, c'est toute l'Europe, qui décidera du destin du monde !* ». L'Europe s'est soumise à la toute puissance des États-Unis, qui pourtant ne sont intervenus que très tardivement lors des deux conflits mondiaux. Le 6 avril 1917 pour la première guerre mondiale et le 11 décembre 1941 pour la seconde.

Ah ! l'oublieuse mémoire.

Scorpion n'est donc qu'une réponse partielle sur fond de problématique complexe dont les enjeux sont politiques, qui ne saurait faire oublier la seconde brique de cette montée en puissance qu'est Titan.<sup>28</sup> Ainsi, en 2040, (dans 18 ans !) si tout va bien, nous serions capables d'engager « *une force opérationnelle<sup>29</sup> terrestre de 77 000 hommes, déployable à l'extérieur comme sur le territoire national, comprenant un état-major de commandement de niveau corps d'armée (CRR-FR), les forces spéciales terrestres, une force interarmes SCORPION à deux divisions englobant six brigades interarmes, une brigade d'aérocombat, des unités d'appui et de soutien opérationnel, les unités prépositionnées à l'étranger et celles implantées dans les Outre-mer, ainsi que la contribution française à la brigade franco-allemande. Les six brigades interarmes seront articulées en trois composantes complémentaires (blindée, médiane et légère) qui garantiront l'aptitude à s'engager sur tout le spectre des opérations, y compris dans l'urgence* ». Or, à ce rythme de progression, la différence entre forces blindées et médianes n'est que sémantique, nous ne possédons en réalité que des forces médianes renforcées par des éléments blindés en l'occurrence des chars de type Leclerc. En réalité, une force blindée puissante et protégée est totalement à construire.







Ces forces disposeront à l'horizon 2 030 d'équipements de 4<sup>e</sup> génération, comprenant 200 chars de combat de type Leclerc rénovés, 300 blindés médians de type Jaguar, 3 479 véhicules blindés modulaires et de combat Griffon et Serval, 147 hélicoptères de reconnaissance et d'attaque dont une soixantaine de Tigre, 115 hélicoptères de manœuvre, 109 canons de 155 mm Caesar, 13 systèmes de lance-roquettes unitaire, 7 020 véhicules de mobilité tactique et logistique et une trentaine de drones tactiques. En 2025, la moitié du segment médian SCORPION aura été livré. C'est très bien, mais la masse n'y est pas.

Une fois de plus, comparaison n'étant pas raison, en 2022, les forces terrestres russes peuvent aligner 2 300 chars de combat (MBT) modernes, (plus de 8 000 en réserve) 17 000 véhicules blindés et 2 000 systèmes d'artillerie. D'après M. Choïgou<sup>30</sup>, la part des équipements modernes dans les forces terrestres russes est passée de 15 à 45 % environ entre 2012 et 2017. En termes de muscles et d'épaisseur, l'armée de Terre française dans sa globalité ne pourrait aligner au mieux l'équivalent d'une seule division blindée russe, et encore, comment comparer un Griffon ou un VBCI armé d'une mitrailleuse de 12,7 mm ou d'un canon de 25 mm avec un BMP3, un jaguar armé d'un canon de 40 mm et de deux MMP disponibles avec un BMPT Terminator<sup>31</sup> ou un VPK-7829 Bumerang<sup>32</sup> ? BMPT Terminator russe, 2 canons de 30 mm, 4 missiles anti-char Ataka-T, 2 lance-grenades de 30 AGS-17D, 1 mitrailleuse PKT de 7,62 mm.

Que dire de notre retard et de notre réserve (culturelle) en matière d'emploi de munitions rôdeuses (ou munitions télé-opérées, appellation choisie par l'AdT) de drones en essaim, de guerre électronique<sup>33</sup>, de réactions offensives face aux attaques cyber, de lutte contre la désinformation... Nous y viendrons forcément, mais avec retard. Pire encore, aucun blindé français n'est équipé, ni n'est prévu de l'être à court ou moyen terme, de systèmes de protection actifs de type Hard-kill<sup>34</sup>. Ceci est notamment critique pour les blindés de première ligne, comme les chars Leclerc et les VBCI, qui profiteraient grandement de ce regain de protection dans un contexte de haute intensité.

Devant ce constat et l'urgence, nous pourrions répondre à ces défis par quelques solutions pragmatiques. Par exemple, une tourelle de Jaguar sur quelques châssis de Leclerc en accompagnement de nos forces blindées, un système de missiles basse-couche sur des Griffons, un renforcement de notre artillerie avec du LRM et pour nos Caesar des obus de type Excalibur<sup>35</sup>.

Himars LRM américain. Nous en possédons toutes les capacités industrielles et cela serait possible en « *crash programmes* » à un coût raisonnable, compte tenu de l'urgence. Ainsi, Scorpion puis Titan donneront à l'horizon de 2050 (échéance la plus probable) des capacités nouvelles à notre armée de Terre, c'est un défi gigantesque à la hauteur du constat de nos faiblesses parfaitement identifiées depuis de nombreuses années. Ce qui a changé, c'est la possibilité de l'exprimer et de mettre des mots sur les maux, car nos chefs ont parfaitement identifié et compris notre retard. Certains considèrent encore qu'il n'est pas nécessaire de nous muscler, puisque notre sécurité repose sur notre protection nucléaire et sans trop le dire, sur nos alliés. Notre appartenance à l'Otan et ce rêve européiste incarné par le président Macron d'une défense européenne qui ne pourrait se concrétiser que par un fédéralisme intégrateur et la disparition de notre souveraineté ne plaide pas en faveur du sursaut. Mais il est temps de se réveiller. Nous sommes à l'orée d'autres révolutions encore plus profondes et le proche avenir risque de nous rappeler la fragilité de nos certitudes.

**Roland Pietrini**



Ancien Major d'active puis officier de réserve est écrivain et auteur<sup>(1)</sup>, conférencier et créateur du Blog Athéna Défense, il est consultant opérationnel senior et participe depuis plus de 10 ans en qualité d'expert simulation<sup>(2)</sup> aux études Scorpion au sein de RGA systems au profit de la DGA et de l'EMAT.

<sup>(1)</sup> *Vostok - Mission de renseignement au cœur de la guerre froide chez Mission spéciale production Piège au Levant chez Pierre de Taillac. A paraître : les sentinelles oubliées chez Pierre de Taillac*

<sup>(2)</sup> *Expert simulation war system sur Janus-Sword-VBS3-VR forces*





## RÉFÉRENCES ARTICLE :

### SCORPION, TITAN ET LA HAUTE INTENSITE

**1** Méthode de développement qui définit les besoins, explore les possibilités, teste et expérimente en intégrant dès le démarrage du projet les futurs utilisateurs. Note de l'auteur.

**2** Le Centre de doctrine et d'enseignement au commandement est un organisme français déconcentré de l'Etat-Major de l'armée de Terre placé sous l'autorité du major général de l'armée de Terre.

**3** La décision du Marineflieger d'acquérir cinq avions de patrouille maritime Boeing P-8A Poseidon aura laissé des traces dans les relations industrielles franco-allemandes. Et la première semble bien être l'abandon du programme MAWS visant à fournir un aéronef commun aux deux pays. Désormais plus rien ne semble s'opposer à une future commande auprès de Dassault Aviation et d'une version de reconnaissance maritime de son futur jet d'affaire Falcon 10X.

**4** Common indirect fire system. Autrement dit, l'artillerie longue portée et LRM.

**5** Sol-air basse couche.

**6** « Si les méthodes du Pentagone et l'évolution des coûts ne changent pas, le budget du Pentagone autour de 2050 servira à acheter un seul avion tactique. Celui-ci sera confié trois jours par semaine à l'US Air Force, trois jours à la Navy et le septième au Marine Corps. (1) » Norman R. Augustine, 1978 et La loi d'Augustine est-elle une fatalité pour les armées françaises à 10 ans ? par Damien WALLAERT Colonel (terre), auditeur de la 66e session du CHEM.

**7** La dimension sociotechnique des systèmes d'information est dorénavant prise en compte et de nouvelles capacités permises par le numérique commencent à apparaître.

**8** Partenariat stratégique entre la Belgique et la France dans le cadre du projet de coopération Capacité Motorisée (CaMo) : entrée en vigueur de l'accord intergouvernemental et notification du contrat d'acquisition des véhicules blindés infovalorisés Scorpion.

**9** Le VAB et l'AMX10RC sont entrés en service en 1976.

**10** A terme, il est prévu 1872 véhicules blindés Griffon, 978 Serval, 300 engins blindés Jaguar, 200 chars Leclerc rénovés. 50% des nouveaux blindés médians seront livrés d'ici 2025.

**11** Cela demanderait à lui seul un développement particulier et comparatif. CF : Armées : « technologisme » ou « juste technologie » ? | Cairn.info

**12** Aujourd'hui, le Technologisme, c'est-à-dire la proposition d'un avenir remodelé par la science et la technique, est surtout porté par le parti libertarien aux Etats-Unis, et des personnalités comme Elon Musk et surtout Peter Thiel, le fondateur de Palantir.

**13** Le Système d'information du combat Scorpion (SICS) se destine à fournir à tous les niveaux du Groupement tactique interarmes (GTIA) les outils d'exploitation, de combat et de commandement pour le combat collaboratif. Ce système a pour objectif d'assurer la cohérence des systèmes en service. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision au sein du programme Scorpion. Grâce à ce système, l'armée de Terre sera en mesure de fournir automatiquement une situation tactique exacte en continu du chef de groupe en débarqué au chef de Corps.

**14** Centre de doctrine et d'enseignement du commandement - Revue de doctrine des forces terrestres. Pensées mili-terre - Article - Centre de doctrine et d'enseignement du commandement (penseemiliterre.fr).

**15** Sous Groupement Tactique Interarmes.

**16** Source : La représentation du champ de bataille dans le combat SCORPION. Revue de doctrine des forces terrestres.

**17** Multi-milieus multi-champ face à un ennemi hybride.

**18** L'ennemi d'exercice s'inspire fortement des structures et des capacités de l'ex armée rouge et de l'armée russe mais avec un décalage d'une vingtaine d'années.

**19** Fruit d'une réflexion toute personnelle, issue de mon expérience, que j'assume.



**20** N°5 Top 2021 : Quelles sont les forces et faiblesses de l'armée de terre française ? Meta-Defense.fr

**21** Rapport général DSC 2020 (nato-pa.int) La modernisation des forces armées russes, source de défis pour les membres de l'otan.

**22** La masse dans les armées françaises : un défi pour la haute intensité (ifri.org) Focus stratégique IFRI. P 64.

**23** A lire, l'article du général Chauvancy Reconstruire la défense opérationnelle du territoire pour crédibiliser la dissuasion Theatrum Belli (theatrum-belli.com).

**24** À cert égard, la crise de la Covid est révélatrice sur notre impréparation.

**25** Innovation et structures - Régiments d'infanterie ou blindé de corps d'armée. Mars attaque: Innovation et structures - Régiments d'infanterie ou blindé de corps d'armée (mars-attaque.blogspot.com).

**26** Quelles sont les forces et faiblesses de l'armée de Terre française ? Meta-Defense.fr

**27** Un ministre lui a dit un jour: « Maintenant, monsieur le président, il faudrait que l'on s'occupe des cons ». le général a répondu : « *Vaste programme !* ».

**28** Renouvellement de la composante lourde des forces est dès à présent planifié au sein d'un nouveau programme désigné TITAN. Programme qui verra le jour d'ici 2035 à 2040, comme le nouveau système blindé lourd MGCS franco-allemand, le système d'artillerie et de feu indirect CIFS, également franco-allemand, ou le remplaçant de l'hélicoptère Tigre, mais aussi l'ensemble des moyens mis en œuvre par SCORPION, de sorte à obtenir, à tout moment, la meilleure solution tactique pour répondre aux enjeux des engagements à venir.

**29** Source : Assemblée nationale, projet de loi de programmation militaire 2019 / 2025, rapport annexé. lpm 2019-2025 - rapport annexé (1).pdf

**30** Sergueï Koujouguétovitch Choïgou, nommé général d'Armée en 2003, il dirige de 1994 à 2012 le ministère des Situations d'urgence. Il est président de la Société géographique de Russie depuis 2009 et ministre de la Défense depuis 2012.

**31** Le BMPT Terminator est un véhicule blindé de combat lourd russe... Le BMPT possède une large panoplie d'armement. La tourelle biplace en superstructure est dotée de deux canons 2A42 de 30 mm, d'une mitrailleuse coaxiale PKT de 7,62 mm et de quatre missiles supersoniques anti-chars à guidage laser Ataka-T.

**32** Le VPK-7829 Bumerang est un blindé à roues 8x8. Ayant la capacité de transporter 11 soldats [8 fantassins et 3 membres d'équipage] en toute sécurité grâce à son blindage et à ses protections actives, il est en mesure de recevoir des tourelles habitées ou téléopérées. Selon les versions, il peut être armé d'un canon de 30 mm, d'une mitrailleuse coaxiale de 7,62 mm et d'un lance-grenades automatique de 30mm. Il est doté d'un système de contrôle de tir numérique et de plusieurs types de capteurs optroniques [système de visée électro-optique, télémètre laser, etc].

**33** Par exemple le renforcement offensif du 44<sup>e</sup> RT qui est l'un des deux seuls régiments de guerre électronique de l'armée de Terre dédié à l'acquisition du renseignement d'origine électromagnétique. À cet effet, il met en œuvre des moyens performants pour permettre la recherche, la localisation, l'identification et l'analyse des émissions radioélectriques.

**34** Les systèmes de protection Hard-kill, permettent d'intercepter les missiles et les roquettes anti-chars avant qu'elle ne frappe un blindé. Ces dispositifs alliant capteurs et effecteurs présentent l'avantage d'améliorer efficacement la protection des plateformes. Cette protection doit être complétée par les systèmes SOFT KILL incluant le masquage, le leurrage et le brouillage. On note en revanche malgré l'apparition de ces nouveaux moyens de protection que le respect d'actes élémentaires connus reste le meilleur moyen de sauvegarder nos blindés. [https://www.penseemiliterre.fr/notions-sur-le-combat-collaboratif-et-observations-recentes-des-experimentations\\_114141\\_1013077.html](https://www.penseemiliterre.fr/notions-sur-le-combat-collaboratif-et-observations-recentes-des-experimentations_114141_1013077.html)

**35** Precision Guided Extended Range Artillery Projectile et/ ou Extended Range Dual Purpose Improved Conventional Munitions.







## DES RELATIONS APAISÉES AVEC L'ALGÉRIE D'AUJOURD'HUI ? PEU VRAISEMBLABLE SI ELLE NE CHANGE PAS.

Par le Général (2S) François CHAUVANCY'

Au nom d'un « *nécessaire rapprochement* » selon son initiateur, sans doute dans l'exploitation des soixante ans de la fin de la guerre d'Algérie et de la captation d'un potentiel électoral pour 2022, les gestes politiques du président Macron envers l'Algérie se poursuivent mais restent unilatéraux et de moins en moins compréhensibles. Certes, ils sont la continuation des démarches d'une partie de ses prédécesseurs mais alternent désormais la fermeté et la « *simili-repentance* » dans une alchimie bien française du « *en même temps* » qui vise à satisfaire les différentes composantes sociologiques françaises.



Dans la même semaine où le dernier compagnon de la Libération décédait, où l'on commémorait l'assassinat de Samuel Paty par un islamiste, le dernier exemple de ces gestes unilatéraux a été cette présence incongrue et pour la première fois d'un président de la République à cette commémoration des soixante ans de la répression policière du 17 octobre 1961. Fallait-il vraiment assister à cette cérémonie du souvenir de ce triste épisode de la guerre d'Algérie, manifestation interdite à l'époque, organisée en sous-main par le FLN algérien qui a délibérément mis en danger les manifestants ? Faut-il rappeler que le FLN était bien un ennemi de la France, la combattait, assassinait les civils français ou algériens, les policiers y compris sur le territoire national ?

Pour faire cesser d'interminables polémiques mémorielles, rentes de l'Algérie, n'est-il donc pas temps d'avoir une position française sans ambiguïté sur nos relations avec cet Etat ombrageux ?

Notre période coloniale dans le Maghreb ne cesse en effet de perturber dans cette région la politique étrangère française, bien erratique dans ses relations avec l'Algérie avec une influence délétère sur notre cohésion nationale, au détriment de notre propre cohérence historique sinon de nos intérêts stratégiques.

Après avoir rappelé le contexte historique de ces relations bien souvent tendues, le peu de justification de liens privilégiés entre la France et l'Algérie sera souligné avant d'évoquer quelques orientations possibles pour la politique étrangère française.

### UN CONTEXTE HISTORIQUE INSTRUMENTALISÉ ET PERVERTI

La France et l'Algérie ont un passé commun conflictuel qui a conduit à la conquête du Maghreb, initialement non à des fins de colonisation mais pour éradiquer la menace des corsaires s'emparant des chrétiens notamment pour les mettre en esclavage. L'intervention en 1830, au départ temporaire, de l'armée royale de Charles X a engagé finalement la France en Afrique du Nord pour une longue période. Le Maghreb a été conquis progressivement en fonction de la politique intérieure française puis extérieure après la défaite de 1870.

Cette région sous l'autorité ottomane n'était ni une nation ni un Etat qui lui aurait peut-être permis de résister. La France s'est engagée ensuite au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> dans une politique de colonisation et de peuplement. Un siècle plus tard, la guerre d'Algérie (1954-1962), certes dans le contexte général de la décolonisation, a montré l'échec du projet colonial et a installé des ferments persistants de discorde.

**Une histoire algérienne qui montre une région sans nation ni Etat tel que nous les concevons.** La nation algérienne n'existait pas en tant que telle avant la colonisation française comme en témoignent les témoins de l'époque en contradiction avec les affirmations de la classe politique algérienne d'aujourd'hui surréagissant aux propos du président Macron du 30 septembre 2021 : « *La nation algérienne post-1962 s'est construite sur une rente mémorielle et qui dit : tout le problème, c'est la France* ». En effet, le dey (ou roi) d'Alger comme celui de Tunisie ou de Tripoli étaient sous l'autorité formelle ottomane qui fournissait des garnisons de janissaires et de mamelucks et exigeait un tribut.



Ces deys étaient en rivalité par l'intermédiaire des tribus aux allégeances aléatoires. Certes se référer à une « nation » qui existe globalement aujourd'hui et crée une identité collective est une arme politique forte, sinon nécessaire, pour un Etat relativement jeune et en crise. Que l'unité des peuples vivant en Afrique du Nord ait été forgée par l'islam ne fait aucun doute mais ne fait pas une nation aux intérêts convergents. Les militaires qui ont conquis l'Algérie au XIX<sup>e</sup> siècle le rappellent tous dans leurs mémoires. Il ne faut pas attaquer l'islam « *qui rend fanatique* » les peuples locaux et seul lien entre eux. Nombre de révoltes contre les Français ont été menées après un appel au djihad contre les chrétiens et sous l'autorité d'un chef religieux dont Abd El Kader est le symbole le plus connu et saura plus tard aider la France au Proche-Orient pour protéger les chrétiens.



**Une France qui a une relation avec l'Algérie à la fois sentimentale et culpabilisée.** Il est vrai que la France n'a pas été exemplaire dans la colonisation qu'il faut dissocier cependant de la guerre d'Algérie proprement dite. L'Algérie est devenue une colonie de peuplement pour les européens du Sud, les opposants politiques des différents régimes en France qui y sont déportés. Une population européenne s'est investie peu à peu dans ce pays pour en développer les richesses. Les populations locales contribuent à la croissance française notamment par l'émigration en France.

L'armée d'Afrique, symbiose réussie avec ses régiments de Spahis, de tirailleurs sans oublier les goumiers marocains, s'y est construite et entraînée, préparant la grande revanche avant la 1<sup>re</sup> guerre mondiale, la reconquête après la défaite de 1940 dont il faut cependant mesurer les pertes bien souvent survalorisées aujourd'hui à l'aune de celles des Français métropolitains. La transformation politique en trois départements français dès 1848 n'a cependant pas su associer les populations locales notamment en raison de l'opposition des colons alors que Napoléon III avait voulu favoriser la naturalisation française. La population arabe était exclue de l'exercice du pouvoir alors que les 35 000 juifs algériens, souvent l'objet de massacres auparavant lors des révoltes, avaient obtenu

la nationalité française en octobre 1870 par les décrets d'Adolphe Crémieux lui-même de confession juive créant un fort ressenti au sein des populations locales. Celles-ci d'ailleurs applaudiront à leur suppression par le régime de Vichy le 7 octobre 1940 avant qu'ils ne soient rétablis le 22 octobre 1943 par le comité français de la libération nationale.

**L'échec de la décolonisation instillant les ingrédients de la discorde.** L'instrumentalisation de cette rente mémorielle de la colonisation a perduré en raison d'une part de cette sentimentalité française sur ce passé révolu d'autre part de cette guerre d'Algérie qui est la fondation même du régime algérien, constituant aussi le corpus idéologique d'une partie de la gauche française. Le rapport Stora en témoigne tout en étant bien éloigné de l'objectif recherché : la réconciliation des mémoires.

Malgré une apparente objectivité, la lecture de ce rapport demandé par le président de la République montre une inclination au profit de l'Algérie comme en témoigne la grande majorité des propositions au détriment de la France. Sans doute que l'auteur manquait de partialité compte tenu de son parcours personnel. De fait, ces quelque 130 ans d'histoire commune et 60 ans de discordes bien souvent entretenues pour des raisons politiques ne permettent pas d'entrevoir l'utilité, sinon la pertinence d'un rapprochement entre la France et l'Algérie.

## DES RELATIONS FRANCO-ALGÉRIENNES NE JUSTIFIANT PAS UN RAPPROCHEMENT QU'IL SOIT IDÉOLOGIQUE OU SENTIMENTAL

Peu ou aucun rapprochement à partir des actions unilatérales de la France ne se justifie aujourd'hui dans le contexte de ces 190 ans d'histoire plus ou moins partagée. La France a multiplié envers l'Algérie les gestes qui n'emportent pas l'adhésion d'une partie de l'opinion française par ailleurs peu motivée par ce sujet. Hormis les personnes concernées personnellement à un titre ou à un autre, les rapports entre la France et l'Algérie ne paraissent pas être une préoccupation de la majorité des Français.

De fait, la position algérienne devient incompréhensible sinon caricaturale avec ce rejet de toute démarche positive dans le sens de la réconciliation. Alger demeure dans une position hautaine, méprisante sinon revancharde avec la ferme volonté de ses gouvernants d'imposer leur vision d'une histoire réécrite à leur avantage.





Faut-il oublier que la guerre d'Algérie s'est achevée par la défaite militaire du FLN ce qui relativise grandement la valeur de l'armée algérienne qui en est issue mais qui a su confisquer le pouvoir politique ? En revanche, la politique mémorielle conduite par le président de la République française a nettement un objectif électoral. Enfin et surtout, quels pourraient être réellement les bénéfices d'un rapprochement avec ce pays maghrébin alors que ses voisins, la Tunisie et surtout le Maroc, ont des relations apaisées avec la France et sans aucun doute plus utiles ?

**Des gestes politiques unilatéraux.** Que ce soit les présidents Chirac, Hollande ou Macron, les gestes politiques visant bien souvent à satisfaire une partie de l'opinion publique française, ont été dans la voie de la repentance même si ce mot est évité. Le dernier geste de ce 17 octobre 2021 est grave. Pour la première fois, un président de la République française a rendu hommage à cette manifestation organisée par le FLN à Paris contre la guerre menée par la France en Algérie, alors qu'il commettait actes terroristes sur actes terroristes notamment contre les policiers français sur le territoire national.

En outre, cette cérémonie s'est déroulée en présence des enfants des familles de membres du FLN. Sans opposer un massacre à un autre massacre, obtiendrons-nous de l'Algérie le même devoir mémoriel envers les Français, hommes, femmes, enfants, massacrés et égorgés à Philippeville en août 1955 ? Cette position du président de la République était donc indécente mais conforme à l'ambiguïté de la personne sur cette question, un discours pour l'Algérie, un discours pour la France. N'oublions pas non plus les propos du candidat Macron qui avait qualifié la colonisation de « *crime contre l'humanité* », en février 2017 à Alger<sup>1</sup>.

**La cible de l'électorat français en vue des élections présidentielles.** Ces multiples gestes de la présidence Macron montrent surtout la volonté de récupérer un électorat aussi bien à droite qu'à gauche à la veille des élections présidentielles de 2022. En effet, cette guerre d'Algérie concerne aujourd'hui environ 5 millions de personnes en incluant le million de rapatriés, les 90 000 harkis sauvés du massacre et leurs descendants, les 1 400 000 appelés qui ont participé à la guerre d'Algérie, les familles des 26 000 soldats français tués, mais aussi les familles des travailleurs

employés par nos entreprises à l'époque et après, l'économie ne connaissant que peu les frontières, les engagements politiques enfin de ceux qui s'opposaient à la guerre d'Algérie, y compris pour certains par la trahison. Aujourd'hui il faut donner des gages à cette gauche dont un référent doctrinal a été celle de l'opposition à cette guerre par principe et par les faits au point pour certains de proposer de faire entrer au Panthéon Gisèle Halimi.

**Enfin, quels seraient les avantages d'un rapprochement politique pour la France ?** Dans le domaine économique, l'Algérie est le 24<sup>ème</sup> partenaire commercial de la France mais cela concerne à plus de 90% les hydrocarbures. Elle est son 27<sup>ème</sup> fournisseur et son 6<sup>ème</sup> excédent. Au sein de la région Afrique du nord - Moyen-Orient, le pays est le 1<sup>er</sup> client de la France mais la Chine prend une place de plus en plus importante. Dans le domaine militaire, un processus engagé en 2002 par l'Algérie, relancé par le président Sarkozy en décembre 2007, a abouti à un accord relatif à la coopération de défense signé par la France le 21 juin 2008 puis par décret présidentiel algérien le 27 mai 2009. Il n'est cependant pas ratifié par la France qui relance sous la présidence Hollande le processus en juillet 2012 pour le voter fin 2012. Ces délais ont été dus notamment aux différentes polémiques mémorielles en France de cette époque.

Une commission mixte franco-algérienne est créée pour organiser la coopération bilatérale à travers quatre sous-commissions (stratégique, militaire, armement et santé militaire). Le budget annuel attribué depuis 2008 par la France s'élève à 176 000€ principalement dédié à la formation dans nos écoles (une vingtaine d'officiers). Cependant, les relations restent très faibles avec une armée algérienne dont la constitution lui interdit l'action hors de ses frontières. Une modification a été introduite cependant en novembre 2020 pour lui permettre d'intervenir « *au nom de la paix* ».

Dans le domaine enfin des relations internationales, l'Algérie reste un membre éminent du mouvement des non-alignés, certes en perte d'influence. Elle est un Etat médiateur et la qualité de ses diplomates est reconnue ce qui se vérifie par l'accord d'Alger sur le Mali en 2015. Cependant, la France a/avait des espérances dans une lutte commune contre les groupes terroristes islamiques qui ne se sont pas concrétisées.



La dernière action d'Alger est significative lorsque, mécontente des propos du président Macron le 30 septembre 2021 sur la réalité de la nation algérienne, elle a refusé le maintien exceptionnel du survol de son territoire pour le soutien des forces françaises de Barkhane autorisé depuis 2013.

**Réorienter la politique étrangère de la France vers la fermeté.** Tant qu'un gouvernement qui paraît illégitime, sinon corrompu, aux discours souvent de haine envers la France dirigera l'Algérie, notre pays devrait avoir des relations mesurées sinon limitées avec ce pays. Cet Etat devra tenir un discours apaisé qui pourra bénéficier en retour d'une écoute positive de la France et d'un partenariat sincère. Cette réorientation des relations avec l'Algérie se conçoit aussi bien dans le domaine politique, les relations entre les peuples français et algérien que dans les relations diplomatiques. Régler la question épidermique de la colonisation. Il est temps de cesser en effet d'évoquer dans le discours politique la colonisation française et ses « horreurs », notamment la référence à la guerre d'Algérie. Comme toute guerre insurrectionnelle, elle n'a été propre pour aucun des belligérants. D'ailleurs l'Algérie peut-elle faire la leçon à la France quand on se réfère à sa guerre contre les islamistes dans les années 90 ? L'histoire a été écrite, nul ne peut l'effacer mais nul ne doit la réécrire pour justifier sa présence au pouvoir. En outre, même si cette « mode » s'est plus ou moins installée, repentance et réparations n'ont pas leur place dans cette approche.

En revanche, connaître et accepter la réalité de cette histoire partagée est une nécessité en évitant l'introduction de biais idéologiques que ce soit aussi bien du côté français que du côté algérien. Il faudra donc éviter les historiens engagés par leurs écrits ou leur parcours personnel sinon politique afin de privilégier les travaux des historiens objectifs pour que l'histoire reste la plus objective possible et que chacun assume sa part de responsabilité.

**Rétablir l'équilibre dans les relations entre les populations.** Les relations entre les deux populations doivent retrouver un équilibre. La France n'est pas le débouché migratoire de l'Algérie, surtout au détriment de cette dernière par une migration bien formée qui lui fait défaut. Dans un quotidien du soir, Hervé Le Bras rappelait que 29% des immigrés en 2020 étaient d'origine maghrébine. Nul doute que l'Hirak ait accentué cette immigration mais elle impose qu'elle soit limitée, sans doute avec plus de rigueur envers l'Algérie.

L'expression de la nationalité algérienne sur le territoire national par des drapeaux algériens lors de manifestations sportives a montré la sensibilité du sujet. Elle indique que notre passé commun impose des choix d'appartenance sinon identitaires. Les 190 ans instrumentalisés de l'histoire partagée entre la France et l'Algérie ne sont pas étrangers à ce défaut d'intégration et ne doivent pas être le prétexte à la constitution d'une communauté en France. La limitation des visas établie en octobre 2021 qui touche certes l'ensemble des Etats maghrébins a sans doute vocation à limiter cette immigration y compris familiale mais il faudra que la France l'applique strictement, pas uniquement avant avril 2022. Enfin, les illégaux algériens doivent être repris par leur pays et tout refus de l'Algérie conduire à un durcissement des relations.

### **Répondre à tout acte de l'Algérie plutôt que d'anticiper une hypothétique démarche algérienne positive.**

Tout acte positif ou négatif de l'Algérie envers la France doit recevoir une réponse sans ambiguïté de la France. L'amélioration des relations franco-algériennes est aujourd'hui dépendante de la bonne volonté réelle exprimée par l'Algérie et non par des actions françaises unilatérales qui, il faut bien le reconnaître, restent sans résultats. Le nouvel acte de contrition du président de la République ce 17 octobre est exactement ce qu'attend l'Algérie sans qu'elle n'ait donné une contrepartie. Enfin et surtout sachons sans faiblesse montrer notre reconnaissance à ces harkis, notamment les 5 000 anciens combattants encore vivants qui ont combattu pour la France. La loi adoptée le 18 novembre 2021 est à ce titre une action positive.

Pour conclure, les relations entre la France et l'Algérie n'ont pas réussi à se pacifier depuis soixante ans malgré les gestes français répétés de bonne volonté. Il ne sert à rien aujourd'hui de s'obstiner à établir des liens tant que le gouvernement algérien actuel restera en place. En revanche, beaucoup plus utile que d'accuser en permanence cette France du passé et qui n'est pas la notre, sans que nous la rejetions historiquement, une réelle démocratie algérienne pourrait contribuer utilement à l'apaisement des esprits, une condition préalable pour que la France soit réceptive à l'amélioration des relations entre la France et l'Algérie.

### **REFERENCE**

<sup>1</sup> Saint-cyrien, le Général (2S) François Chauvancy est chargé de cours à l'Institut catholique de Paris, l'université catholique de l'Ouest et Paris Sorbonne 1. Il anime le blog <https://theatrum-belli.com/defense/blog-defense-et-securite/>

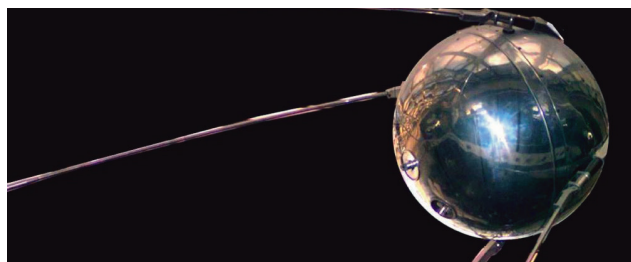




## LA GUERRE DANS L'ESPACE

Par le Général (2S) Jean-Jacques CAHUET

L'espace, que l'on avait, au même titre que le pôle sud, considéré plus comme un lieu de coopération que comme un lieu de confrontation, est-il devenu, avec l'essor des technologies de l'information associées à celui des voyages et séjours spatiaux, le champ d'une guerre à distance entre grandes puissances, sans règles ni limites mais avec des conséquences potentielles majeures pour l'ensemble du monde terrestre ?



Après un bref rappel des conditions de la conquête de l'espace, nous en étudierons les différentes applications, essentiellement civiles, mais aussi militaires, puis nous en verrons les forces, faiblesses ou vulnérabilités, et nous proposerons des voies de recherche et développement, en particulier pour l'Europe qui s'est toujours voulue hors des champs de conflictualité en se reposant sur l'OTAN.

### UN PEU D'HISTOIRE

Il n'est pas nécessaire de recourir au mythe d'Icare pour savoir que l'espace a toujours exercé une fascination pour les hommes. La montgolfière et le ballon puis l'avion et la fusée ont tous eu des applications militaires quand ils n'ont pas eu directement des objectifs de cette nature. C'est ainsi que, dès le lancement du premier satellite artificiel Spoutnik-1 par l'URSS, le 4 octobre 1957, fut lancée la course spatiale avec les USA.



Plusieurs voies de développement ont été explorées : l'envoi d'animaux puis de vols habités en orbite autour de la Terre, l'envoi de vaisseaux sur la Lune et aux confins du système solaire puis au-delà, l'envoi d'humains sur la Lune, avec module de retour, et enfin les navettes spatiales réutilisables.

Sous l'impulsion de l'UE et en raison des coûts, la conception et la mise en orbite terrestre de stations spatiales internationales permanentes habitées ont été préférées à des bases lunaires. Cependant, la Chine a relancé la perspective d'une station lunaire sur sa face cachée, avec des buts pas toujours avouables !

Le développement de l'informatique, associé aux moyens de télécommunication modernes, a généré des besoins croissants en satellites ayant des orbites plus ou moins élevées. Evidemment, le domaine de la Défense en a été l'un des premiers commanditaires, mais le domaine civil a largement pris sa part des bandes passantes disponibles. Ainsi, les lanceurs civils ont déjà plusieurs années d'existence et les vols touristiques ont déjà fait leur apparition.

Enfin, les débris spatiaux générés par l'activité humaine commencent à poser des problèmes pour les satellites nouvellement déployés. Une activité de récupération de ces déchets devra être développée avec la perspective de recyclage des matériaux souvent onéreux récupérés.

*« 10 ans après le lancement du premier Spoutnik soviétique, sous la pression de l'ONU, l'espace a été démilitarisé par le traité de 1967. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'ONU et son Sous-comité juridique définit, dès sa création en 1959, les grands principes du droit spatial international. C'est dans le cadre de ce comité qu'est élaboré en 1966 le traité qui prévoit la non militarisation de la Lune et des corps célestes ainsi que l'interdiction de la mise sur orbite d'armes nucléaires. Ce traité est signé par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique le 27 janvier 1967, est ratifié à l'unanimité par le Sénat américain et entre en vigueur le 10 octobre 1967. Il est signé par la France le 5 août 1970 ».*



## LES DOMAINES CIVILS ET LES APPLICATIONS ÉCONOMIQUES

Depuis plus de trente ans, on a vu, à partir de besoins militaires, le développement des technologies de communication au niveau mondial dont les usages sont devenus stratégiques :

- Les satellites,
- Les réseaux d'ordinateurs,
- L'Internet,



qui ont débouché sur la télévision et la photographie numériques, la téléphonie sans fil puis les smartphones, les messageries, la cartographie, le guidage par GPS, etc. De nouvelles applications et équipements sortent tous les jours (start up).

Ces moyens, couplés avec les ordinateurs dont les capacités continuent de suivre la fameuse loi de Moore (les capacités doublent tous les 18 mois), on a désormais de gigantesques entrepôts de données dont le contenu, devenu stratégique, doit être protégé car elles peuvent permettre à des analystes de procéder à des recherches fondamentales approfondies au service de la concurrence ou d'adversaires.

Ils sont devenus les moteurs de la mondialisation des échanges commerciaux et d'une concurrence féroce entre les grands groupes industriels (GAFAM) et grandes puissances (Chine, USA).

Ils permettent aussi d'observer tous les échanges commerciaux et tous les mouvements de population, qui seront, avec les conséquences de la pandémie Covid, dans un avenir proche, toutes identifiées individuellement (puçage, QR codes, ...). La question du pouvoir réel et de la démocratie commence à se poser.

## LES APPLICATIONS MILITAIRES

L'imagination des combattants est sans limite. Les pays, la France en particulier, font même appel aux auteurs de science fiction pour développer de nouvelles armes.

Nos sociétés, civile comme industrielle et militaire sont devenues totalement dépendantes à l'espace (communications, zéro papier, big data et intelligence artificielle, réseaux, etc.). Une désorganisation totale de l'administration, de l'économie, du système de santé et de l'approvisionnement en vivres peut provoquer l'effondrement extrêmement rapide d'un régime et des populations.

En vue de « *gagner la guerre avant la guerre* » comme l'a indiqué le CEMA, la destruction des équipements très fragiles positionnés dans l'espace sera, au même titre que les cyber-attaques massives, un préliminaire aux combats aéroterrestres avec des robots ou de vrais combattants, lesquels resteront quand même nécessaires pour terminer le conflit. A ce titre, le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan en 2021 a été un véritable révélateur des risques.

**En fonction des milieux d'application, on pourra citer, dans le milieu terrestre :**

- L'autonomie de décisions politiques et opérationnelles (stratégiques, opératives ou tactiques) ;
- L'observation des conflits terrestres et la désignation d'objectifs (ciblage) par des satellites espions ;
- Le pilotage en autonome, ou non, de robots terrestres, navals ou aériens.
- Les armes à réponse automatique face à des attaques de missiles hypersoniques.
- Le combat info-centré sur un terrain dont la cartographie commune est numérisée.

**Dans l'espace :**

- Les satellites tueurs capables des destructions préliminaires :
- Des moyens de communication satellitaires
- Des moyens de guidage pour les armes balistiques
- Des drones et de leurs moyens de guidage
- Les chasseurs de satellites espion
- Les armes laser en orbite, dirigées vers le sol ou vers d'autres satellites
- Les armes à impulsion électro-magnétique (IEM) spatiales. Colonisation de la Lune (face cachée) déjà entamée par la Chine, en vue d'applications offensives.

## NOS FORCES ET FAIBLESSES

L'Europe n'est pas démunie devant ces risques, elle a même développé des atouts, qui la placent à un niveau crédible. Elle assure même un certain leadership dans la coopération internationale, participant ainsi à la maîtrise de la menace. Mais elle reste divisée entre pays qui assurent la promotion de leurs intérêts propres et ceux qui tiennent pour essentielle leur appartenance à l'OTAN.





## Points forts :

L'UE dispose d'une certaine autonomie stratégique avec la France et les coopérations intra européennes :

- Kourou (base de lancement) ;
- Arianespace (fusées) ;
- GALILEO (réseau européen de satellites de géolocalisation) ;
- SYRACUSE (réseau de satellites militaires) « Syracuse 4A est conçu pour résister aux agressions militaires depuis le sol et dans l'espace ainsi qu'au brouillage et à une IEM - C'est le scénario de l'ultime avertissement, en cas d'échec de la dissuasion. Fin octobre 2021, Ariane 5 a mis sur orbite le satellite Syracuse 4A, le premier d'une constellation de trois. Ces satellites permettront aux centres de commandement des armées de communiquer plus efficacement avec les soldats déployés au sol, dans les mers comme dans les airs. Chaque exemplaire offre un débit de l'ordre de 1,5 Gbps, soit un triplement des performances par rapport à la génération précédente, entrée en service en 2007 ».
- Coopération européenne et mondiale autour de la Station Spatiale Internationale conçue et réalisée par l'Agence Spatiale Européenne (Pesquet, etc.). Il faut rappeler que les premiers cosmonautes et spatio-nautes étaient quasiment tous des militaires. Les expérimentations réalisées visent à mieux connaître les conditions de vie dans l'espace en vue de missions de longue durée, voire de migrations de populations dans un avenir lointain.

## Faiblesses et vulnérabilités :

- Fragilité relative des satellites de communication civils dont la destruction ou les dysfonctionnements pourraient conduire à une désorganisation des entreprises, des services civils et gouvernementaux, pouvant aller jusqu'à une panique générale des populations (réseaux sociaux).
- Détournement puis désinformation par nos adversaires (diffusion de fake news, chantages, prise des populations en otage...).
- Possibilités de contournement, de fragilisation et de neutralisation de la dissuasion nucléaire.
- L'identification, le suivi et le traitement des déchets dans l'espace orbital qui pourraient endommager les satellites est indispensable pour maintenir la crédibilité des systèmes et discriminer les menaces réelles.

## Remarque :

- On peut noter la difficulté du brouillage partiel des communications ennemies, dues à l'interconnexion des réseaux (ex : Kosovo, Moyen-Orient, Afrique, dark web, trafiquants, etc.). D'autre part, pénétrer et détourner les réseaux adverses est souvent très utile.

## Objectifs et moyens défensifs et offensifs :

Dès le temps de paix, la concurrence à laquelle se livrent les grandes entreprises revêt une forme de guerre économique. Elle suppose un patriotisme industriel, auquel les japonais, comme les américains et les chinois sont rompus. Les européens, tout particulièrement les français, se doivent de le développer sous peine de continuer à se faire piller leurs innovations, leurs ressources et leurs meilleurs experts scientifiques générant des problèmes sociaux insolubles au nom de la mondialisation des échanges. L'espace, par les capacités d'innovation et de surveillance qu'il apporte, est devenu un nouveau lieu de compétition qui doit être régulé, au-delà du traité de 1967.

### Défensif :

Notre pays, même au sein de l'UE, doit d'abord développer des moyens défensifs dans deux buts, maintenir la crédibilité de la dissuasion nucléaire et garantir la sécurité de ses infrastructures et de sa population. Ces objectifs imposent donc de :

- Durcir nos infrastructures scientifiques, techniques et logicielles (cloud, firewalls, réseaux cryptés,...) pour permettre, entre autres, la mise en œuvre sécurisée et redondante des moyens nucléaires le cas échéant.
- Faire évoluer nos systèmes d'armes au plus haut niveau technologique,
- Se doter d'intercepteurs hypersoniques, électromagnétiques déployés et protégés à mise en œuvre semi automatique ou automatique selon le degré d'alerte fourni par un dispositif autonome et coopératif,
- Former nos opérateurs à la gestion des risques dans le cyberspace,
- Tracer les objets dans l'espace en temps réel (Géotracking), les classer et les traiter éventuellement en cas de menace potentielle identifiée,
- développer des redondances, s'entraîner en modes dégradés et associer toute la population aux mesures de survie indispensables.

### Offensif :

On ne peut seulement développer une vision défensive au même titre que la Grande Muraille de Chine ou la ligne Maginot. Nos experts en cyber-sécurité doivent aussi focaliser leurs recherches dans deux directions :

- Perturber nos adversaires potentiels aux différents niveaux (politique, stratégique et opérationnel)
- Mener en amont une véritable guerre de l'information (gagner la guerre avant la guerre !) en exploitant les capacités fournies par la mondialisation de l'information et notre pouvoir de membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU.





## RÉSERVE ET CITOYENNETÉ

Implication possible de l'ANOCR

Par le Lieutenant-colonel (ER) **Éric RAVIN**

Si le rôle social de l'ANOCR est indéniable (ses actions envers les veuves ou veufs et les orphelins d'officiers), raison pour laquelle notre association est reconnue d'utilité publique, il existe d'autres domaines dans lesquels, nous, adhérents, nous pouvons encore nous investir.

Mes quinze dernières années d'active et de réserve (ESR), comme chef du centre opérationnel de zone de défense ouest (Rennes), puis comme adjoint du délégué militaire départemental de la Mayenne, m'ont permis de connaître le fonctionnement de la défense et sécurité civile, avec toutes les notions d'intervention au profit de nos concitoyens lorsque les circonstances l'exigent.

En quittant l'institution militaire, je suis resté convaincu qu'après notre vie très active sous l'uniforme, et notre espérance de vie accrue, il y avait encore moyen de s'investir et donc de faire preuve de citoyenneté.

Membre du comité de groupement de l'ANOCR 49, intervenant ponctuel pour la reconversion de nos camarades quittant l'institution (MARA), et depuis deux ans conseiller défense et sécurité du préfet de Maine-et-Loire (bénévolat), je voulais vous faire partager le nouveau sens de mon engagement bénévole et vous donner des pistes de réflexion sur des investissements possibles.

Je vous propose donc :

- Quelques rappels sur la défense et sécurité (organisation et texte de référence).
- Les domaines d'implication possibles.
- Comment et où s'investir.

### Rappels :

Le concept de la sécurité nationale s'appuie sur trois piliers que sont la sécurité intérieure, la sécurité civile et la sécurité économique, l'ensemble débouchant sur une défense permanente contre toutes formes d'agressions. Par ailleurs, la Loi de modernisation de la sécurité civile (Loi n° 2004-811 du 13 août 2004) dont le but est de : « Mobiliser toutes les compétences impliquées dans la prévention et l'organisation des secours concernant les risques technologiques, naturels ou de nature terroriste ». Et pour faire court et simple :



### LE CITOYEN DOIT POUVOIR ÊTRE L'ACTEUR DE SA PROPRE SÉCURITÉ

#### Domaines d'implication possibles :

La défense civile recouvre une mission globale de protection, de sécurité et de **sauvegarde des populations** (mission de sécurité civile), ainsi que l'**esprit public** (volonté de résistance de la population aux effets des agressions).

En référence à la Loi de 2004 citée supra, deux domaines s'offrent à nous :

- Participer à la sensibilisation de la population ; notamment, lors de l'organisation d'exercices mettant en œuvre le PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE (PCS) de votre commune. Ces exercices sont généralement organisés par les préfetures en lien avec les communes présentant des risques particuliers (mises à jour des plans particuliers d'intervention notamment pour les sites classés à risque).

Des séances d'information du public sont alors organisées (sensibilisation) et là, nous pouvons nous impliquer en prenant un rôle prévu au PCS ou tout simplement comme figurant (blessé, impliqué, ...).

- Renforcer les moyens en cas d'événements exceptionnels ; par exemple, participer à la recherche d'une personne lors d'une disparition inquiétante (ratissage de zone), aider au retour à la vie normale (résilience) après des inondations ou autre tempête, prodiguer les premiers secours en attendant pompiers et/ou SAMU, etc.



## COMMENT ET OU S'INVESTIR

Civisme, citoyenneté, aide à la personne, intergénérationnel, mixité sociale, peuplement, tous ces termes sont utilisés au quotidien dans notre environnement immédiat et notre président de la République actuel parle de « *reconquête républicaine* ». Les pistes sont aujourd'hui assez nombreuses et chacun peut y trouver sa place, ou un rôle à jouer.

### Un rôle d'information vers les jeunes sur :

**La garde nationale** : créée par décret du 13 octobre 2016. « *Elle concourt, le cas échéant par la force des armes, à la défense de la patrie et à la sécurité de la population et du territoire* ». Les jeunes représentent le cœur de cible de la garde nationale



Le décret du 14 mars 2017 intègre deux mesures concernant les jeunes de moins de 25 ans avec la mise en place d'une allocation d'études spécifique de 1 200€, ainsi qu'une participation au financement du permis de conduire B, à hauteur de 1 000€.

Une troisième mesure sans condition d'âge est aussi mise en place sous la forme d'une Prime de fidélité annuelle de 250€. Une autre mesure à l'intention des entreprises est mise en place dans l'instruction fiscale du 7 février afin d'encourager le mécénat d'entreprise.



**Le service civique** : il s'adresse à des volontaires de 16 à 25 ans pour contribuer à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Il s'agit ici de missions d'intérêt général dans neuf domaines différents, donnés ci-dessous.

- Solidarité.
- Santé.
- Éducation pour tous.
- Culture et loisirs.
- Sport.
- Environnement.
- Mémoire et citoyenneté.
- Développement international et action humanitaire.
- Intervention d'urgence.

**Le service civil universel** : pour ce « *remplaçant* » du service national que nous avons connu. Un rôle pour nous les moins jeunes

**La réserve citoyenne** : cette réserve a pour but de diffuser l'esprit de défense et de contribuer au renforcement du lien Armée/Nation. Les actions possibles sont énumérées ci-dessous.

- Actions de communication.
- Actions de relations publiques.
- Recrutement.
- Devoir de mémoire.
- Informer sur l'intelligence économique (réserve citoyenne cybersécurité).
- Informer sur les questions de défense.
- Devenir ambassadeur de la défense auprès des jeunes issus des quartiers difficiles (réserviste local à la jeunesse et à la citoyenneté RLJC).

**Le correspondant défense** : au sein du conseil municipal (élu) de la commune. Le correspondant défense est en lien avec le DMD, le rectorat au niveau départemental et la délégation à l'information et à la communication de la défense (DiCOD) pour le niveau national.





Il s'agit là d'un travail qui s'effectue à différents stades de la scolarité de nos jeunes et se déclinant selon trois axes :

- Le parcours citoyen avec l'enseignement de la défense, le recensement, et la JDC.
- Une information sur la défense avec notamment le recrutement, le volontariat, et les réserves.
- La solidarité et le devoir de mémoire en lien avec l'ONACVG.

**La réserve communale de sécurité civile ou de sauvegarde** : elle est placée sous l'autorité du maire de la commune (Directeur des opérations de secours) avec ses pouvoirs de police municipale.

#### ► QUI ?

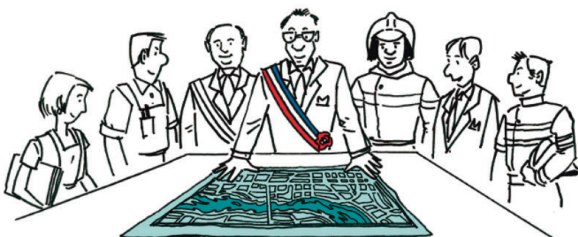
Tout citoyen peut se porter volontaire en tant que bénévole et ce dans un cadre juridique déterminé.

#### ► POURQUOI ?

Il s'agit de pouvoir mobiliser , dans les meilleurs délais, des volontaires connus (et facilement joignables) en appui des services publics en cas d'événements excédant les moyens habituels ou dans des situations particulières.

#### ► MISSIONS

Les principales missions qui peuvent être envisagées dans ce cadre, sont tout d'abord de contribuer à la préparation de la population face aux risques, d'assurer le soutien et l'assistance aux habitants, d'aider au soutien logistique et enfin de participer au rétablissement des activités.



#### ► CONDITIONS

Il n'y a pas de condition particulière pour ce type de recrutement, ni de condition d'âge ou d'aptitude physique.

L'engagement dans la réserve communale se fait sous forme de contrat avec le maire de la commune. Il est simplement demandé de participer à des séances d'informations régulières, étant entendu qu'il est nécessaire d'être efficace le jour où l'événement surgit.

En conclusion, je terminerai en faisant référence à la devise du Génie :

*Parfois détruire, souvent construire, toujours servir. Oui, nous avons déjà tous servi, mais pour autant, nous pouvons toujours et encore servir la jeunesse n'est-elle pas un état d'esprit ?*







## Δημοκρατία

Par le Général (2S) Jean THEVENY



Est-il impertinent ou même hérétique de soumettre cette question à la réflexion aujourd'hui en France, alors que les institutions sont réputées démocratiques ? Est-ce un sujet qui peut être débattu par des militaires, garants de la défense du sol national, de la population qui l'habite et de ses institutions ? Lecteurs, c'est à vous de juger.

Comme l'indique le titre de cet article, le substantif est directement issu du grec ancien et sa traduction correspond à « *gouvernement du peuple* ». Mais qu'est-ce que le peuple pour un Athénien du V<sup>ème</sup> siècle avant notre ère ? Le mot Δῆμος désigne le peuple au sens ethnique et politique par opposition aux gouvernants ou simplement comme l'ensemble des citoyens. Mais il désigne également la terre qui appartient à ce peuple lorsqu'il est précédé du génitif du pays (exemple : Ἰθάκης ἐνὶ δῆμῳ c'est à dire « *dans la terre d'Ithaque* » Od, 1,103).

Ce détail sémantique n'est pas sans intérêt ; pour le grec ancien, la terre et le peuple qui l'occupe ne font qu'un et on peut sans mollir rajouter à cet ensemble cohérent les dieux qui le régissent et qui ont côtoyé les premiers occupants, les ancêtres, dont les tombeaux sont vénérés. On ne doit pas en déduire que cette conception implique une xénophobie ethnique : l'ancien Hellène ne conçoit qu'un racisme purement culturel : toute personne qui parle grec et respecte les lois et coutumes de la communauté a vocation à rejoindre les rangs des citoyens, tout le reste est réputé barbare. Puis le mot s'est éclipsé avec les Hellènes et connu un long sommeil de plus d'un millénaire. On le réveille en Europe et en Amérique du nord au XVIII<sup>ème</sup> siècle de notre ère. En France, Jean Jacques Rousseau va lui donner une consistance politique avec son essai Du contrat social. de la Constituante comme une injure grossière.

Pour le philosophe, le contrat de société seul susceptible de régler harmonieusement les rapports humains correspond à des lois votées par l'ensemble des citoyens (qu'il nomme « *le souverain* »). Jean-Jacques sépare absolument ce principe du type de gouvernement adopté qui, pour lui, importe peu : un roi ou une oligarchie peuvent fort bien gouverner en respectant à la lettre les décisions issues du suffrage populaire. Il reconnaît même qu'un gouvernement purement démocratique n'est pas concevable : « *S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes.* » (CS III, IV).

Jean-Jacques étant à la mode en 1789, tous nos révolutionnaires philosophes ou assassins se sont référés à ses ouvrages en déformant systématiquement sa pensée. A l'époque, démocratie signifie ce qu'on nomme aujourd'hui démocratie directe et le mot est prohibé au sein de la Constituante comme une injure grossière.

La révolution institue une démocratie représentative : les députés votent les lois au lieu du peuple et s'attribuent également pour faire bonne mesure toutes les prérogatives du pouvoir exécutif. Après cette expérience, notre pays connaîtra toutes les combinaisons politiques imaginables, souvent affublées du mot démocratie dans le but de leur accorder une légitimité. C'est le moment de citer la célèbre définition de la démocratie attribuée à Abraham Lincoln : « *gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* » qui implique nombre d'ambiguïtés. Tout d'abord, qu'est-ce que « *le peuple* » ? Il s'agit évidemment des citoyens qui possèdent la capacité de voter et pour lesquels les limitations n'ont cessé de varier avec la condition sociale, le revenu, le sexe, l'âge et d'autres critères encore. Ce peuple est par conséquent à géométrie variable.

De plus, il se trouve que, quel que soit son volume, « *le peuple* » ne peut en aucun cas gouverner directement. Dans tout état un peu important, les pouvoirs législatifs et exécutifs sont obligatoirement confiés à des représentants élus, ce qui ruine la théorie de Jean Jacques et la définition de Lincoln. Le gouvernement représentatif fait éclore naturellement une classe politique différente des citoyens et rapidement amalgamée avec les puissances économiques et médiatiques du moment, évidence qui est fort mal ressentie par « *le peuple* » et qui provoque toujours un divorce de fait entre la base et le sommet de l'édifice qui ne tarde pas à donner de sérieuses inquiétudes sur sa stabilité.

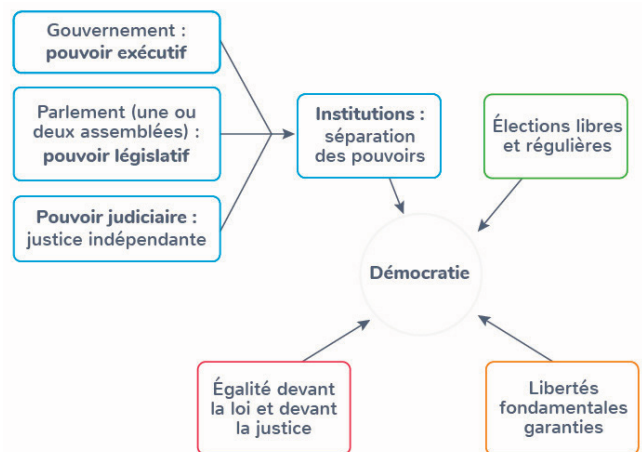


Qu'en est-il aujourd'hui ? Ce n'est pas dévoiler un secret si on observe qu'il existe une crise de confiance qui touche les hommes et les institutions et qui s'est largement révélée lors des dernières élections présidentielles et législatives. Cette crise serait-elle directement issue du comportement de moins en moins démocratique de ceux qui nous gouvernent ?

Depuis plusieurs années, une pensée unique destructrice écarte systématiquement du verdict populaire toute décision qui pourrait nuire à ses dogmes et à ses intérêts. Une remarque assénée par un ministre que je ne nommerai pas, questionné sur un projet de référendum émis par un candidat à la présidentielle, résume parfaitement cette idée : « *On ne va tout de même pas consulter tous ces cons sur les points importants...* Ils sont capables de rétablir la peine de mort ! » (sic) C'est ainsi qu'un gouvernement décide d'ignorer le résultat négatif d'un référendum sur la constitution européenne en inventant un traité ; c'est ainsi qu'on décide de laisser en liberté les criminels, de mener une simple opération de police pour s'opposer à une agression de la société et de respecter des communautés qui violent ostensiblement les lois de la république, le tout au nom d'un dogme suicidaire qui serait, selon certains, le fondement de la démocratie.

Le mot « *démocratie* » correspond à une doctrine d'organisation politique qui ne doit surtout pas être confondue avec des dogmes politiques. Le principe d'organisation démocratique prévoit des élections au suffrage universel libres et régulières destinées à élire les représentants politiques (députés et président) pour un temps d'exercice limité. Ce principe implique évidemment des conséquences politiques, au moins une liberté d'opinion et d'expression ainsi qu'une égalité des droits, à défaut de quoi il ne peut exister aucune élection libre. En revanche, ce principe n'inclut aucun dogme politique, ces derniers étant portés par les candidats à l'élection puis réalisés par les élus ; mais ces dogmes transformés en lois par les élus majoritaires ne sont valables que pour un temps, jusqu'aux prochaines élections. C'est précisément cette possibilité infinie d'évolution des règles de vie qui donne tout son prix à la démocratie et l'espoir aux différentes factions qui divisent l'opinion. Si cette évolution est interdite, il n'y a plus de démocratie et les élections ne présentent plus aucun intérêt. N'en déplaise à quelques-uns, une vraie démocratie doit permettre à « *tous ces cons* » de rétablir la peine capitale ; dans le cas contraire, nous sommes dans un régime autocratique.

La démocratie française est donc devenue la conviction de quelques-uns, et c'est fort insuffisant pour construire une harmonie politique. Il ne faut pas en déduire pour autant que les citoyens sont systématiquement des victimes du système : ils n'hésitent pas à exiger toujours plus de subventions, d'allocations, de moyens d'infrastructure, de santé, d'éducation, de retraite, et se révoltent lorsqu'on leur demande de payer les impôts, taxes et contributions correspondantes ; ils exigent un emploi durable mais rejettent tout ce qui s'oppose au développement du commerce et de l'industrie dont les responsables délocalisent à tour de bras dans des pays moins « *sociaux* ».



Toutes ces incohérences minent chaque jour un peu plus notre pays qui ne sait plus où il en est. Il n'existe plus de meneur disposant de la légitimité et du charisme nécessaire pour rassembler une société à la dérive ou au moins pour lui faire entendre raison, pour lui faire comprendre que la démocratie n'est en aucun cas la répartition des richesses par le nivellement ou la protection des criminels mais qu'elle peut permettre une atténuation des inégalités sociales et un traitement équitable des prévenus avant jugement. L'important est de ne pas oublier le mot de Saint-John Perse (discours sur Briand) : « *La démocratie, plus qu'aucun autre régime, exige l'exercice de l'autorité* ».

C'est pourtant sympathique une démocratie bien pensée. C'est le régime politique qui offre aux citoyens honnêtes un espace de liberté appréciable et une certaine égalité des droits, c'est-à-dire les éléments qui permettent d'envisager une vie individuelle et collective correcte, sans humiliations ni injustices gratuites. Les institutions importent peu : elles doivent juste autoriser l'exercice d'un véritable gouvernement capable de faire respecter de toutes les façons possible la paix sociale et la garantie des principes fondamentaux.



Certains populistes désignent la constitution comme bouc émissaire, d'autres pensent que le rétablissement de la royauté effacerait par magie tous les problèmes : autant de fantasmes dérisoires. Tout tient à la bonne volonté des gouvernants et des gouvernés qui doivent faire preuve de bon sens et surtout d'humilité. Jamais souhaitable, et son intervention éventuelle en cas de péril doit viser à rétablir au plus tôt une démocratie soucieuse de l'ordre et des droits compatibles avec une vie en société, c'est-à-dire fort éloignée de la caricature imposée aujourd'hui. Vu sous cet angle, la démocratie constitue effectivement le moins mauvais régime politique, sachant que l'idéal n'existe pas et que les dérives condamnables sont propres à tous les régimes.

Il est également possible de laisser partir à la dérive le bateau « démocratie », malmené par des droits de l'homme viciés et un état de droit déstabilisant soigneusement entretenu. Cette option présage un terme décrit par l'expérience historique : l'installation forcée et douloureuse d'un régime autoritaire extrémiste, de droite ou de gauche, qui saborde l'embarcation.

L'armée française doit s'abstenir de toute activité politique ; en revanche, il est de son devoir de se préparer à résister dans le but de faire avorter toute tentative factieuse menée contre les institutions légitimes. Cette mission évidente est soigneusement ignorée par nos politiques et peut-être par nos stratèges ; elle exige pourtant une préparation importante. Mais l'exercice du pouvoir par l'armée n'est jamais souhaitable, et son intervention éventuelle en cas de péril doit viser à rétablir au plus tôt une démocratie soucieuse de l'ordre et des droits compatibles avec une vie en société, c'est-à-dire fort éloignée de la caricature imposée aujourd'hui.

Jean Theveny



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)  
 Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Grade ( ou celui du conjoint ) \_\_\_\_\_  
 Décorations : \_\_\_\_\_  
 Ancien combattant OUI NON (1)  
 Armée, Arme ou Service : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Situation de famille : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_

- déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;
- déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;
- a connu l'existence de l'ANOCR par ..

Signature et date

(1) Entourer la réponse

Tarifs des cotisations et abonnements						
Grades ou équivalent dans les autres armées, armes et services	Officiers			Conjoints survivants		
	Cot.	Abon.	Total	Cot.	Abon.	Total
<b>Off. subalterne</b>	15.00€	10.50€	25.50€	7.50€	5.50€	13.00€
<b>Commandant</b>	18.00€	10.50€	28.50€	9.00€	5.50€	14.50€
<b>Lt-colonel</b>	20.00€	10.50€	30.50€	10.00€	5.50€	15.50€
<b>Colonel</b>	23.00€	10.50€	33.50€	11.50€	5.50€	17.00€
<b>Général</b>	29.00€	10.50€	39.50€	14.50€	5.50€	20.00€

(\*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année.

La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donnent droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

- Cotisation
- Cotisation et abonnement



## PRÉSIDENTIELLE 2022 - PROGRAMME DÉFENSE : LES ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT GÉOSTRATÉGIQUE DE NOTRE PAYS

Par les Généraux (2S) Daniel VALERY et Jean-Jacques CAHUET

Il y a 5 ans, nous avons proposé à nos adhérents une grille pour la lecture des programmes des candidats à la présidentielle dans le domaine de la Défense. Durant le quinquennat d'E. Macron, bien des choses ont changé dans notre environnement, comme dans notre pays. Compte tenu des résultats obtenus au Mali, la France, après un « surge » relativement puissant, a révisé son dispositif en exploitant systématiquement les drones, en soutenant les forces armées maliennes et en s'appuyant essentiellement sur les Forces Spéciales. Si les résultats ne sont pas spectaculaires, les pertes françaises se sont réduites. Mais globalement la présence française en Afrique est de plus en plus contestée par les populations et, sous la pression des dirigeants actuel du Mali, le Président a décidé le démontage ordonné du dispositif Barkhane, d'autant plus que la Russie et la Chine, de plus en plus présentes, attisent les marques d'hostilité contre la France.

Un des événements majeurs du quinquennat a été le vote et l'exécution d'une loi de programmation militaire ambitieuse et en rupture avec la décroissance des 30 années précédentes, celle-ci devant cependant être suivie d'une nouvelle LPM pour financer la réalisation des équipements majeurs, dont le renouvellement reste indispensable, et l'entraînement des grandes unités dont le combat de haute intensité est désormais reconnu comme probable.

Cependant, comme l'indique Agnès Verdier-Molinié, directrice de l'IFRAP, la réalité n'est pas aussi réjouissante « *Si l'on regarde uniquement les investissements militaires, on constate une sous exécution systématique des dépenses : entre 2009 et 2020, 171 milliards d'investissements en défense ont été votés au Parlement et sur ces 171 milliards, 55 n'ont pas été décaissés ! Rien qu'en 2020, sur les 26,5 milliards d'investissements de défense annoncés, une dizaine n'ont pas été réalisés... (futur système de combat aérien SCAF, ou le remplacement de l'avion de surveillance et d'intervention maritime, ou le futur avion de guet aérien...)* ». Comme toujours, les experts de Bercy, disséminés au sein des finances du ministère, savent reprendre d'une main ce que l'exécutif les contraint à donner de l'autre et, depuis toujours, les militaires, encore récemment concentrés sur les OPEX et la PREPA OPS, ont l'habitude de « *faire la guerre avec ce qu'ils ont* ».



En effet, avec les années, les menaces de guerre se sont rapprochées des abords de nos frontières et se sont même concrétisées sur le territoire national avec des attentats toujours plus sauvages tandis que nos alliances ont révélé leurs faiblesses par exemple avec la crise de la Covid redonnant à la notion de Nation toute sa pertinence. Le Président Macron, en complément de la Garde Nationale initiée par le Président Hollande après les attentats de 2015 a lancé le Service National Universel, obligatoire pour tous les jeunes, dans le but de ressouder la société française autour de ses valeurs fondamentales. La crise de la Covid a bouleversé ce programme, qui a un retard certain, en particulier dans son caractère obligatoire même s'il s'est déroulé avec succès pour les volontaires ces deux dernières années. Il est cependant loin de former des jeunes capables de défendre leur pays les armes à la main !

La Chine a poursuivi son programme des « *routes de la soie* », rejoignant désormais par voies terrestres les confins occidentaux du continent européen et par voies maritimes l'Afrique et l'Amérique du sud. Ses pratiques commerciales misant sur la corruption des dirigeants lui permettent de s'arroger des territoires entiers, comme à Entébbé, faute de remboursement de dettes et commencent à inquiéter. Nous concernant, il n'est plus inenvisageable de voir des interventions de l'Armée Populaire Chinoise se dérouler ponctuellement si la Chine considère ses intérêts menacés. Plus récemment, le référendum maintenant la Nouvelle Calédonie dans la France est un succès. Cependant, il s'est déroulé avec un boycott des indépendantistes, ce qui en limite l'ampleur et peut devenir générateur de troubles.





# DOSSIERS D'INTÉRÊT



La zone Indo-Pacifique est devenue un espace de confrontation entre la Chine et l'Occident représenté par les USA, l'Australie et la Grande Bretagne, signataires du traité AUKUS dont la France a été exclue et qui a conduit l'Australie à annuler un contrat de sous-marins avec notre pays. La France doit garantir la sécurité de nos compatriotes résidant dans ses départements et territoires ultra marins, des voies de communication comme des ressources essentielles dont ils sont dépositaires dans son vaste domaine maritime.

A cet égard, les agissements de la Chine, qui poursuit une expansion relativement agressive dans tout l'espace maritime extrême oriental, doivent être mesurés et contrôlés. A ses plus proches abords, la mer de Chine devrait être considérée comme une mer intérieure avec le développement et la militarisation d'îlots isolés, et surtout des menaces toujours plus précises sont exercées envers Taïwan qui bénéficie de la protection des USA.

La succession de D. Trump par J. Biden qui a soulevé quelques espoirs en Europe, n'a pas eu les résultats escomptés. Les tensions se sont accrues avec la Russie aux frontières Est de l'Europe, en particulier en Pologne et dans les pays Baltes imposant le renforcement des mesures prises par l'Alliance Atlantique. L'attaque russe de l'Ukraine le 24 février 2022, sous le prétexte de libération du Donbass du joug de néo-nazis ukrainiens, a pris le monde entier de court en dépit des avertissements américains qui avaient cependant annoncé qu'ils n'interviendraient pas militairement, n'a provoqué que des sanctions économiques, certes sévères, mais auxquelles V. Poutine s'était préparé. Ses exigences pour cesser les combats apparaissent inacceptables et l'Europe, comme les USA, apportent une aide militaire matérielle à l'armée ukrainienne.

En réaction, la montée en puissance de l'Europe de la Défense qui était restée au point mort, pourrait avoir une nouvelle dynamique alors que les programmes d'armement communs piétinent et que les pays achètent américain, au détriment d'une solidarité pourtant affichée et avec des coûts et des contraintes souvent importants, mettant à rude épreuve l'industrie européenne de défense.



Naturellement, ces événements rebattront les cartes de la géopolitique mondiale et laisseront des traces profondes dans les rapports du monde à la Russie et à la Chine qui lui apporte un discret soutien. Les programmes des candidats à la présidentielle tentent de colmater les faiblesses de notre outil de défense, mais un ré-examen global s'imposera, dès les lendemains de la présidentielle, pour déterminer les buts de notre politique étrangère, en termes de souveraineté et d'autonomie sans s'affranchir totalement du cadre européen, et les moyens qui nous permettront de faire face à toutes les menaces qui pèsent sur notre avenir à court et moyen termes.



# LETTRE COMMUNE À L'ANOCR, À L'ASAF, ET AU CRI, QUI EST ADRESSÉE AUX CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE



**ASAF**  
ASSOCIATION DE SOUTIEN  
À L'ARMÉE FRANÇAISE



Paris, le 12 janvier 2022

## Neuf questions sur la Défense aux candidats à la fonction de neuvième Président de la V<sup>e</sup> République.

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de vous porter, pour la première fois, ou une nouvelle fois, candidat à la présidence de la République. Vous vous êtes donc préparé à assumer la lourde responsabilité que vous confie la Constitution, celle de garantir la souveraineté de la France, qui, selon la place et le rôle que vous entendez être celui de notre pays dans le monde, dépend également des missions et moyens attribués à la Défense nationale. Des décisions du gouvernement, que vous aurez nommé et que vous aurez à orienter, dépendront alors la protection des Français, l'indépendance de notre pays, voire sa survie, et la vie d'hommes et de femmes qui le servent dans nos Forces Armées.

C'est pourquoi, l'ASAF, association strictement apolitique, qui regroupe des citoyens français, civils et militaires, étudiants, actifs et retraités, l'ANOCR qui rassemble les officiers de carrière à la retraite et leurs veuves, appartenant aux trois armées et à la Gendarmerie et le CRI, organisme de réflexion indépendant de militaires à la retraite, vous invitent à répondre aux questions ci-dessous, afin de pouvoir informer leurs membres, mais aussi tous les Français s'intéressant aux questions de Défense, sur vos intentions et vos objectifs relatifs à des sujets estimés essentiels, malheureusement trop peu abordés lors des débats des campagnes présidentielles.

Vos réponses seront mises en ligne sur le site de l'ASAF ([www.asafrance.fr](http://www.asafrance.fr)) et publiées dans les lettres que l'association diffuse mensuellement via internet et les réseaux sociaux, ainsi que sur le site de l'ANOCR ([www.anocr.org](http://www.anocr.org)).

**1- L'article 15 de la Constitution stipule que le président de la République est le chef des Armées.**

Quelle réflexion avez-vous développée sur cette responsabilité de chef des Armées ?

**2- Le général de Gaulle a écrit que « la Défense est le premier devoir de l'État ».**

Partagez-vous cette priorité et, plus généralement, comment entendez-vous que celle-ci s'inscrive dans la politique globale de votre gouvernement ?

**3- La part du PIB consacrée à la Défense était en 2020 de 1,86 % (hors pensions).**

Pensez-vous que la cible des 2 % (hors pensions) pour 2025 (50 Mds d'euros) soit suffisante pour faire face à toutes les menaces suscitées par le caractère de plus en plus conflictuel des relations internationales et permettre ainsi aux armées de remplir leurs missions ? Vous engagez-vous à respecter la loi 2018-607 sur la programmation militaire promulguée le 13 juillet 2018 ? Sinon, quel est votre projet relatif au budget de la Défense ?



**4- À l'heure où les cinq puissances officiellement dotées de l'arme atomique s'engagent dans une déclaration commune à « prévenir la poursuite de la dissémination », et affirment « qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée » ...**

Quelle est votre position sur la dissuasion nucléaire, en particulier sur la modernisation de ses deux composantes dans la décennie à venir ?

**5- Actuellement, les ventes d'armement à l'étranger se font souvent au détriment de l'équipement de nos propres forces. L'armée de l'Air et de l' Espace aura 10 à 20 avions Rafale de moins dans la période 2023-2025, par rapport aux objectifs fixés dans la loi de programmation militaire 2019-2025, et la Marine atteindra le format défini dans le Livre Blanc de 2013 seulement en 2030.**

Or les menaces se sont accrues depuis 2013 et ont parfois changé de nature. Avez-vous l'intention de faire un nouveau Livre Blanc pour répondre à ce défi ou de revoir l'ambition opérationnelle 2030 fixée par la revue stratégique de défense et de sécurité nationale pour nos armées ?

**6- La France, membre fondateur de l'OTAN, a réintégré son commandement militaire en 2009. Elle est d'ailleurs aujourd'hui à la tête de la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF) de l'OTAN. Le rapport OTAN 2030 prévoit un élargissement des compétences de cette organisation, en particulier face à la Russie et à la Chine, ainsi qu'un renforcement du processus de décision politique.**

Quelle position la France doit-elle adopter face à ce nouveau concept stratégique (OTAN 2030) lors du prochain sommet de juin 2022 à Madrid ?

**7- L'engagement de nos troupes à l'extérieur du territoire national sans que soit défini un objectif politique clair présente le risque d'un retrait des forces dans la précipitation avec pour conséquence une possible déconsidération de nos armées.**

Quelle serait la politique à conduire dans ce domaine au Moyen-Orient et surtout en Afrique où notre influence dans les opinions publiques locales est désormais limitée et par ailleurs contrecarrée par d'autres puissances étrangères ?

**8- Il existe aux États-Unis une garde nationale, véritable armée dont le budget est d'ailleurs équivalent à celui de notre Défense. La garde nationale créée en France n'est autre qu'un changement de vocable pour parler des réservistes servant au sein des trois Armées, de la Gendarmerie et de la Police.**

Face aux menaces internes à notre pays (islamisme radical, zones de non-droit) qui fragilisent la cohésion de notre société, comment, selon vous, devrait être organisée la défense opérationnelle du territoire, si nos forces devaient être en même temps engagées à l'extérieur de nos frontières ?

**9- La conscription a été suspendue en 1997 par la volonté du président Chirac. On en mesure aujourd'hui les conséquences sur l'état d'esprit de nos jeunes concitoyens dont certains ne respectent plus les valeurs de la France, ni de la République.**

Envisagez-vous la création d'une nouvelle forme de service national obligatoire? De quelle nature, civile ou militaire ? Avec quelle finalité ? Si non, pourquoi ?

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce questionnaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Serge de Klebnikoff  
Président de l'ASAF



Michel OLHAGARAY  
Président de l'ANOCR



Marc Allamand  
Secrétaire du CRU



# Les Krèves

Par le Capitaine de vaisseau (H) G. Guillaume

## PREMIER BILAN SUR LES RÉFORMES DONT LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ EST CHARGÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ.

**L'OFFRE 100% SANTÉ :** des lunettes, appareils auditifs et prothèses dentaires remboursés à 100%. En septembre 2021, 57% des actes prothétiques dentaires étaient réalisés sans reste à charge pour le patient. L'offre se déploie à des niveaux moins élevés en optique, avec 17% de taux d'équipement, mais avec de moindres renoncements aux soins qu'avant la mise en place de la réforme. En audiologie, les remontées convergentes font état d'une forte hausse du recours à l'offre 100% santé : 38% des équipements achetés relèvent de l'offre 100% remboursée.

La hausse du nombre d'équipements vendus et de soins réalisés (+85% d'aides auditives vendues entre le premier semestre 2019 et le premier semestre 2021) démontre que la réforme conduit bien de nouveaux assurés à se soigner et à s'équiper, réduisant ainsi les renoncements aux soins.

L'impact de la réforme est donc déjà visible l'information et les campagnes de contrôle doivent se poursuivre pour s'assurer que les professionnels proposent bien cette offre et laissent ainsi le choix aux assurés de pouvoir bénéficier de cette offre sans reste-à-charge. L'Assurance maladie n'hésitera pas à prononcer des sanctions dès janvier 2022 si nécessaire.

**PROPOSER UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ À 1 EURO PAR JOUR :** En novembre 2019, la complémentaire santé solidaire a fusionné deux anciens dispositifs dont l'articulation apparaissait peu lisible pour les assurés : la CMU-c (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide à la complémentaire santé). La complémentaire santé solidaire garantit l'accès aux soins aux personnes en situation de précarité financière : elle est attribuée à titre gratuit aux personnes dont les ressources sont inférieures à 753€ par mois et en contrepartie d'une participation financière de moins de 1€ par jour aux personnes dont les ressources mensuelles sont situées entre 753€ et 1017€ pour une personne seule.

Elle offre une large couverture : son panier de soins correspond à celui de la CMU-C mais intègre aussi les paniers de soins 100% Santé en optique, audiologie et en matière de soins dentaires. Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100% des tarifs de la sécurité sociale. A cela s'ajoutent des forfaits de prise en charge spécifiques, au-delà des tarifs de remboursement de la sécurité sociale, pour les soins dentaires, les équipements d'optiques, les aides auditives et les dispositifs médicaux, avec un panier de soins. La simplification des démarches se poursuit avec la mise en place prochaine du dispositif de ressources mensuelles (DRM) pour l'attribution de la complémentaire santé solidaire, ce qui permettra à l'Assurance-Maladie d'obtenir directement des informations sur les ressources du demandeur, ce qui évitera aux assurés d'avoir à renseigner ces éléments. Plusieurs mesures de simplification d'accès à la complémentaire santé solidaire ont également été adoptées dans le cadre de la LFSS pour 2022.

La complémentaire santé solidaire sera automatiquement attribuée aux nouveaux bénéficiaires du RSA et les nouveaux bénéficiaires de l'ASPA disposeront d'une présomption de droit à la complémentaire avec participation financière, ce qui facilitera leurs démarches. L'ambition affichée était d'atteindre 7,2 millions de bénéficiaires couverts par la complémentaire santé solidaire en 2022 : ce niveau a été atteint dès la fin juin 2021, avec une nette progression de la part de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire avec participation. Pour 2022, la cible peut donc être portée à 7,3 millions en raison des mesures d'attribution automatique et simplifiées portées par la LFSS. *Source compte-rendu du conseil des ministres du 22 12 2021*





## MODALITÉS DE FIXATION DE LA VALEUR DU POINT DE PENSION MILITAIRE D'INVALIDITÉ

Le décret modifie n° 2022-128 du 4 février 2022 l'article R. 125-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, crée un article D. 125-5 au sein du même code et détermine les modalités de fixation de la valeur du point de pension militaire d'invalidité. Le décret détermine les modalités de fixation de la valeur du point de pension militaire d'invalidité. La valeur du point est ainsi fixée annuellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, par arrêté interministériel.

Elle est indexée sur l'évolution cumulée et constatée de l'indice d'ensemble des traitements bruts de la fonction publique de l'Etat du troisième trimestre de la pénultième année au deuxième trimestre de l'année précédente inclus. Ce décret prévoit également les modalités de fixation de la valeur du point au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et les modalités de suivi des effets du mécanisme d'indexation dans la durée.

Le ministre chargé des anciens combattants et victimes de guerre procède au suivi régulier des effets de l'application des modalités de revalorisation du point de pension, en engageant le cas échéant des consultations préalables. Avec le ministre chargé du budget, ils établissent tous les deux ans un rapport comparant l'évolution constatée de la valeur du point de pension et l'inflation, qui est adressé au Parlement.

*Références : le décret et le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, dans sa version modifiée par le décret, peuvent être consultés sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).*



## COMMENT SE PREMUNIR CONTRE LE PHISHING ?

Usagers du web, vos données sont précieuses et les pirates le savent. C'est pourquoi ils redoublent d'imagination pour tenter de vous les soutirer. L'un de ces moyens est le phishing

### COMMENT VOUS PROTÉGER CONTRE LE PHISHING OU HAMEÇONNAGE ?

Voici quelques conseils pour vous en protéger :

- Si un courriel vous semble douteux, ne cliquez pas sur les pièces jointes ou sur les liens qu'il contient ! Connectez-vous en saisissant l'adresse officielle dans la barre d'adresses de votre navigateur.
- Si vous réglez un achat en ligne et que vous devez donc fournir des informations relatives à votre carte bancaire, vérifiez que vous êtes sur un site web sécurisé dont l'adresse commence par « *https* ».
- Ne communiquez jamais d'informations confidentielles par mail. Aucun site web fiable ne vous le demandera !
- Vérifiez que votre antivirus est à jour pour maximiser sa protection contre les programmes malveillants.
- Utilisez le filtre contre le filoutage du navigateur internet : la plupart des navigateurs existants proposent une fonctionnalité d'avertissement contre le filoutage.

● Leurs principes peuvent être différents (liste noire, liste blanche, mot clé, etc.) mais toutes ces fonctions aident à maintenir votre vigilance.

● Utilisez un logiciel de filtre anti-pourriel ou les fonctionnalités de classement automatique en tant que spam de votre boîte de réception : même si ces filtres ne sont pas exhaustifs, ils permettent de réduire le nombre de ces courriels. Si vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ou d'une tentative d'escroquerie par phishing signalez-le sur [signal-spam.fr](http://signal-spam.fr). Signal Spam donne la possibilité aux internautes de signaler tout ce qu'ils considèrent être un spam dans leur messagerie afin de l'assigner ensuite à l'autorité publique ou au professionnel qui saura agir pour lutter contre le spam signalé

### COMMENT CREER UN MOT DE PASSE SECURISE ET SIMPLE A RETENIR ?

Boîtes mail, sites d'e-commerce, services administratifs... de nombreux sites demandent de créer un compte et de le protéger avec un mot de passe et de nombreux internautes utilisent le même mot de passe sur tous les sites afin de ne pas l'oublier. Attention ! Cette pratique est risquée et peut permettre à des pirates d'avoir accès à toutes vos informations pour utiliser votre identité, ou votre compte bancaire. Voici tous nos conseils pour créer un mot de passe sécurisé.



## LES RÈGLES À RESPECTER POUR CRÉER UN BON MOT DE PASSE



- **Règle n°1** : 12 caractères. Un mot de passe sécurisé doit comporter au moins 12 caractères. Il peut être éventuellement plus court si le compte propose des sécurités complémentaires comme le verrouillage du compte après plusieurs échecs, un test de reconnaissance de caractères ou d'images (« *captcha* »), la nécessité d'entrer des informations complémentaires communiquées par un autre moyen qu'internet (exemple : un identifiant administratif envoyé par La Poste), etc...

- **Règle n°2** : des chiffres, des lettres, des caractères spéciaux. Votre mot de passe doit se composer de 4 types de caractères différents : majuscules, minuscules, chiffres, et signes de ponctuation ou caractères spéciaux (€, #...).

- **Règle n°3** : un mot de passe anonyme. Votre mot de passe doit être anonyme : il est très risqué d'utiliser un mot de passe avec votre date de naissance, le nom de votre chien etc., car il serait facilement devinable.

- **Règle n°4** : la double authentification. Certains sites proposent de vous informer par mail ou par téléphone si quelqu'un se connecte à votre compte depuis un terminal nouveau. Vous pouvez ainsi accepter ou refuser la connexion. N'hésitez pas à utiliser cette option.

- **Règle n°5** : renouvellement des mots de passe. Sur les sites où vous avez stocké des données sensibles, pensez à changer votre mot de passe régulièrement : tous les 3 mois paraît être une fréquence raisonnable.

### COMMENT RETENIR SON MOT DE PASSE ?

Il est très important d'utiliser un mot de passe différent pour chaque compte. Vous devez donc construire plusieurs mots de passe, et pas question de les écrire dans un fichier texte, dans les notes de votre smartphone ou sur le cloud (informatique en nuage) : ils pourraient être facilement consultables. Alors, comment les retenir ? Deux options s'offrent à vous.

## CRÉER UN MOT DE PASSE À PARTIR D'UNE PHRASE

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a mis en place un générateur de mot de passe qui permet de créer son mot de passe à partir d'une phrase. Vous n'avez qu'à retenir la phrase et utiliser les initiales de la phrase pour créer votre mot de passe.

Exemple : La phrase « *Je crée un mot de passe super sécurisé ! Plus de 12 caractères et 4 types différents !* » permet de créer le mot de passe « *Jcumdpss!Pd-12ce4td!* »

Pour accéder au site :

<https://www.cnil.fr/generer-un-mot-de-passe-solide>



### UTILISER UN GESTIONNAIRE DE MOT DE PASSE

Grâce à un gestionnaire de mots de passe chiffré, vous n'aurez plus qu'à retenir un seul mot de passe pour avoir accès à tous vos comptes. Pratique !

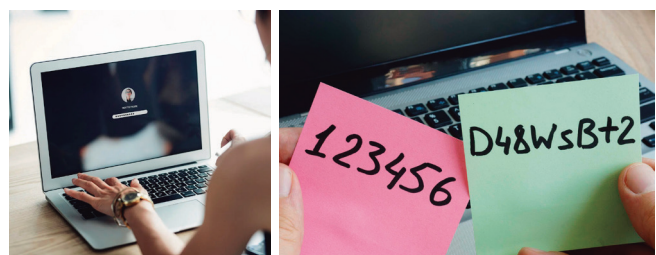
### QUELS RISQUES À UTILISER UN MÊME MOT DE PASSE POUR PLUSIEURS SITES ?

Si un des sites sur lesquels vous avez un compte est victime de fuite de données comprenant vos moyens d'authentification, il sera alors facile pour les pirates d'accéder à vos informations personnelles. Ils pourraient utiliser vos identifiants et mots de passe pour se connecter à d'autres comptes. Soyez très vigilants, et surtout sur des comptes qui comportent des données sensibles (réseaux sociaux, boîte mail etc.).

Par exemple, s'il contrôle l'accès à vos comptes sur internet, un pirate pourrait :

- usurper votre boîte mail pour piéger vos contacts
- utiliser vos données bancaires pour des achats frauduleux
- usurper votre identité
- demander une rançon s'il trouve des données compromettantes dans votre boîte mail

Sources : Par Bercy Infos des 18/02/2021 et 28/07/2021 - Droits et protection sur internet





## Le forfait patient urgences



Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour chaque passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation, vous devrez vous acquitter d'un FPU. Ce forfait remplacera l'actuel ticket modérateur.

### CONTRAIREMENT À CE QUE BEAUCOUP DE PERSONNES PENSENT, LES URGENCES NE SONT PAS GRATUITES.

Lorsque vous passez par le service des urgences, un forfait «*accueil et traitement des urgences*» (ATU) d'un montant de 25,28€ s'applique lorsque votre visite aux urgences n'est pas suivie d'une hospitalisation. Il est pris en charge à 80% par l'Assurance maladie. Les 20% restant sont à votre charge. En outre, lorsque l'on vous dispense des soins et que l'on réalise pour vous des actes médicaux (scanner, radio, prise de sang...) lors de votre passage aux urgences, une partie de leur coût reste à votre charge. En effet, si 80% sont toujours pris en charge aujourd'hui par l'Assurance maladie, vous devez vous acquitter des 20% restants.

### CE RESTE À CHARGE EST CE QUE L'ON APPELLE LE TICKET MODÉRATEUR.

Le montant du ticket modérateur varie alors en fonction des soins et actes médicaux dont vous avez bénéficié. Pour les actes dont le tarif dépasse les 120 €, le ticket modérateur est remplacé par un forfait de 24€. Si vous avez souscrit à une complémentaire santé, la plupart du temps vous pouvez solliciter de votre mutuelle, la prise en charge totale ou partielle de ces frais. Si vous avez une bonne mutuelle, votre passage aux urgences peut donc ne rien vous coûter.

Toutefois, pour ceux qui n'ont pas souscrit de mutuelle ou pour lesquels, les garanties au contrat ne sont pas suffisantes, il peut arriver qu'ils aient à s'acquitter d'un reste à charge élevé. Prévu par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 le ticket modérateur est remplacé par le FPU au 1<sup>er</sup> septembre 2021 afin de limiter les restes à charge importants pour certains patients. Concrètement, pour la majorité des patients qui disposent d'une mutuelle prenant en charge l'actuel ticket modérateur, ils ne devraient pas se rendre compte de ce changement puisque leur mutuelle continuera à prendre en charge le nouveau FPU. Pour les patients qui bénéficient de la complémentaire santé solidaire ou de l'aide médicale d'État, le FPU sera également pris en charge.

## FORFAIT PATIENT URGENCES (FPU)

Le remplacement du ticket modérateur par le FPU devrait même avantager les patients qui doivent s'acquitter d'un ticket modérateur élevé et dont la mutuelle ne le prend pas en charge en totalité ou qui n'en ont pas. En effet, cette mesure devrait permettre de limiter le montant des frais restant à leur charge puisque le montant du FPU sera fixe et le même pour tout le monde (sauf quelques exceptions), peu importe le nombre d'actes et de soins prodigués. Néanmoins les grands perdants de cette mesure sont les patients qui bénéficient actuellement d'une prise en charge à 100% par l'Assurance maladie au titre d'une situation d'exonération. Si jusqu'alors ils n'avaient pas à s'acquitter d'un quelconque ticket modérateur, certains d'entre eux devront aussi, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, payer un FPU minoré. Presque tout le monde devrait être concerné par le FPU

En effet, vous devrez vous acquitter de ce forfait pour chaque passage aux urgences qui ne serait pas suivi d'une hospitalisation dans un service de médecine, de chirurgie, d'obstétrique ou d'odontologie au sein de l'établissement. Les patients pris en charge à 100% par l'Assurance maladie et qui étaient jusque-là exonérés du ticket modérateur, devront également s'acquitter du «*forfait patient urgence*». Il s'agit des assurés suivants :

- les malades chroniques (atteints d'une affection de longue durée (ALD)) ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité et les bénéficiaires d'une rente ou d'une allocation allouée en vertu d'une des dispositions des législations sur les accidents du travail et maladies professionnelles ; néanmoins, le montant de leur participation sera minoré.
- Les invalides de guerre devront également devoir s'acquitter d'un forfait minoré.

En revanche, seront totalement exonérés du paiement du FPU, les patients suivants :

- les femmes enceintes à partir du 6<sup>ème</sup> mois de grossesse et les nourrissons de moins d'un mois ;
- les mineurs victimes de violences sexuelles ;
- les donneurs en ce qui concerne l'ensemble des frais engagés au titre du prélèvement d'éléments du corps humain et de la collecte de ces produits
- les victimes d'actes de terrorisme ;
- les patients pris en charge dans le cadre d'un risque sanitaire grave et exceptionnel, notamment une épidémie telle que la Covid-19.

Le montant du «*forfait patient urgences*» sera le même pour tout le monde (sauf quelques exceptions) et est fixé à 18€ et à 8€ pour les assurés qui bénéficieront du tarif minoré.

Source : Site Juritravail auteur Alexandra Marion

## ENSAP

### INFORMATIONS IMPORTANTES

**27 janvier 2022.** Alerte appels frauduleux. Des appels frauduleux usurpant l'identité de l'administration et de ses agents ont été constatés par le Service des retraites de l'État (SRE), le plus souvent pour obtenir des renseignements personnels tels qu'adresse et RIB. Soyez extrêmement prudents et sachez que les experts retraite du SRE ne demandent jamais de coordonnées bancaires par téléphone.

### RETRAITÉS

**Modification des centres de gestion de retraites au 1<sup>er</sup> janvier 2022.** La carte des centres de gestion des retraites est modifiée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Pour les pensionnés relevant d'un des centres suivants en 2021 : Ajaccio, Clermont-Ferrand, Fort de France, Marseille, Montpellier et Paris. Leur pension sera payée à compter du mois de janvier 2022 par l'un des centres dont les coordonnées sont accessibles depuis le lien suivant : [https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents/retraitedocument/Nouveaux-CentresPayeurs1er\\_Janvier\\_2022.pdf](https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents/retraitedocument/Nouveaux-CentresPayeurs1er_Janvier_2022.pdf)

### VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ INFLATION POUR LES RETRAITÉS.

**03 janvier 2022.** Pour faire face aux conséquences de l'inflation sur le pouvoir d'achat des Français, le gouvernement a décidé d'octroyer une indemnité inflation, c'est-à-dire une aide d'un montant de 100€, qui sera versée en une seule fois aux personnes remplissant les critères d'éligibilité.

Le service des retraites de l'Etat versera cette aide aux retraités, sous conditions. Cette indemnité sera versée aux bénéficiaires du minimum vieillesse ou d'une pension de retraite inférieure à 2 000€ nets par mois et remplissant les conditions suivantes au mois d'octobre 2021 :

- Résider en France
- Ne pas avoir été en activité durant cette période.

L'appréciation des ressources sera effectuée sur la base du montant des pensions du mois d'octobre 2021 : retraite de base et complémentaire (ex. AGIRC-ARRCO), y compris les pensions de réversion. Si vous percevez une retraite du régime général, l'Assurance retraite vous versera cette aide. A noter : le service des Retraites de l'Etat versera cette prime uniquement si l'Assurance retraite ou la MSA ne la verse pas.

Elle sera versée à l'ensemble des retraités en février 2022. Les retraités qui ont eu une activité au mois d'octobre (cumul emploi et retraite, retraite progressive, titulaires de pensions de réversion actifs) recevront leur indemnité directement de leur employeur, selon les mêmes modalités que les autres salariés.

### POUR RAPPEL CI-DESSOUS LES DEMANDES QUE VOUS POUVEZ-EXPRIMER PAR COURRIEL DEPUIS LE SITE ENSAP

Sélectionnez le type de demande souhaitée.

- Je transmets ma déclaration de mise en paiement
- Je signale un changement de situation :  
*une nouvelle adresse / un compte bancaire / un décès / un changement de situation familiale ou de nom / une reprise d'activité / une mise sous une tutelle ou curatelle / un cumul de pensions*
- Je souhaite un renseignement concernant mon dossier de retraite : *le paiement et les prélèvements sociaux / la fiscalité les oppositions (ATD, OTD...) / le calcul de ma pension / la réversion / la bonification ou la majoration pour enfant / les autres bonifications / la retraite additionnelle / la réglementation sur le cumul / la suspension pour cumul / les pensions d'orphelins / le handicap ou l'invalidité / la Légion d'honneur ou la retraite du combattant / les suppléments et indemnités*
- Je demande un document : *Tous ces documents sont accessibles dans votre espace sécurisé ENSAP / une attestation de paiement (vaut bulletin de pension) / une attestation fiscale / un duplicata de titre de pension*
- Je souhaite poser une question sur l'utilisation de mon espace personnel ENSAP : *J'effectue une demande d'assistance pour l'utilisation de mon espace personnel ENSAP*
- Ma demande porte sur un autre sujet : *autre demande*

[ensap.gouv.fr](https://ensap.gouv.fr)



L'Ensap, vous connaissez ?



## PRÉCISIONS DEMI-PART SUPPLÉMENTAIRES



Précisions concernant le bénéfice d'une demi-part fiscale supplémentaire sur l'impôt sur le revenu à la suite d'une question d'un de nos adhérents qui réagit à l'article paru dans le n°484 du bulletin.

### CONDITION D'ATTRIBUTION DE LA RETRAITE DU COMBATTANT DÈS 65 ANS :

La carte du combattant est attribuée, sur leur demande, aux personnes répondant aux critères d'ancien combattant. Il peut s'agir de militaires ou de personnes civiles, de nationalité française ou non, résidant ou non en France. La carte du combattant ouvre notamment droit à la retraite du combattant et au Titre de reconnaissance de la Nation.

Pour lever l'ambiguïté dans la rédaction de cet article il faut lire que la retraite du combattant est une somme versée en témoignage de la reconnaissance nationale par le ministère en charge des anciens combattants. **En principe, elle est attribuée à partir de 65 ans mais dans certains cas, elle peut être versée dès 60 ans.**

### CONDITION D'ATTRIBUTION DE LA RETRAITE DU COMBATTANT DÈS 60 ANS :

- Soit recevoir l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)
- Soit recevoir une pension militaire d'invalidité indemnisant une incapacité d'au moins 50% et recevoir l'une des allocations suivantes (allocation pour adultes handicapés (AAH) ou allocation compensatrice ou allocation d'aide sociale (dite allocation simple), ou allocation spéciale vieillesse (ASV) ou allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS) ou allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

Il se confirme donc que l'article 158 de la loi de finances pour 2020, qui modifie le f du 1 de l'article 195 du code général des impôts, permet, à compter du 1er janvier 2021, aux militaires titulaires de la retraite du combattant (dès 65 ans voire dès 60 ans) de bénéficier d'une demi-part fiscale supplémentaire sur l'impôt sur le revenu sans attendre l'âge de 74 ans.

En conséquence, cette mesure permet au conjoint survivant du militaire qui a bénéficié de son vivant de la ½ part d'en jouir également, à compter de 74 ans, même si le militaire titulaire du droit est décédé avant 74 ans. Le bénéfice de cette demi-part supplémentaire s'applique à compter de l'imposition des revenus 2021 (déclaration effectuée au printemps 2022) si votre conjoint bénéficiait de la retraite du combattant.

## RÉFORME ENCADREMENT SUPÉRIEUR DE L'ÉTAT

### LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE L'ENCADREMENT SUPERIEUR DE L'ÉTAT.

Lors de la convention managériale de l'État du 8 avril 2021, le Président de la République a posé les fondements d'une réforme en profondeur de l'encadrement supérieur de l'État, pour une haute fonction publique plus ouverte, plus forte et plus attractive.

L'ordonnance n° 2021-702 du 2 juin 2021 portant réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État a fixé le cadre et les principes de cette réforme, qui se décline actuellement dans le cadre d'un vaste chantier réglementaire et de refonte des ressources humaines. L'ouverture de la haute fonction publique constituait la première priorité du Gouvernement. Depuis la rentrée, 74 classes « *Talents du service public* », présentes sur tout le territoire, accueillent 1 500 étudiants boursiers pour les préparer dans de bonnes conditions aux concours de la fonction publique.

Les premières sessions des concours « *Talents* », institués par l'ordonnance n° 2021-238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public, se tiennent actuellement pour accéder à l'Institut national du service public ainsi qu'à quatre autres écoles de service public. La deuxième priorité du Gouvernement vise à offrir, tout au long de leur carrière, aux cadres supérieurs de l'État une formation d'excellence reconnue sur le plan international, davantage en prise avec les enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle et les réalités de la société française.

C'est l'objet du décret présenté ce jour en conseil des ministres qui crée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'Institut national du service public (INSP). Le Président de la République a nommé Mme Maryvonne LE BRIGNONEN pour préfigurer d'ici la fin de l'année ce qui doit devenir une école d'application d'excellence ouverte au monde académique et de la recherche, en France comme à l'international.

Le tronc commun à 14 écoles de service public, dont l'objet est de créer des références communes aux cadres supérieurs pour une action publique plus efficace, est d'ores et déjà en cours de déploiement.

Le troisième axe de la réforme vise à revoir en profondeur le déroulement des carrières des cadres supérieurs pour davantage répondre à leurs aspirations ainsi qu'aux besoins de l'État, en administration centrale mais aussi dans les services déconcentrés et les opérateurs. Une consultation menée auprès de 7 300 cadres supérieurs de la fonction publique confirme leur profond attachement à leurs fonctions au service de l'intérêt général, mais révèle des aspirations renforcées en matière de gestion des ressources humaines et de décloisonnement des carrières.

La création du corps interministériel des administrateurs de l'État à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui s'accompagne de la mise en extinction de 14 corps existants, constitue une première réponse à cette demande. Ce corps sera plus attractif, plus ouvert à la promotion interne et favorisera le développement de compétences et des parcours plus diversifiés.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le corps des administrateurs civils et le corps des conseillers économiques intégreront le corps des administrateurs de l'État. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce dernier regroupera en outre les membres de plusieurs corps existants qui en auront fait le choix. Il s'agit notamment des corps des préfets et sous-préfets, des corps diplomatiques (conseillers des affaires étrangères et ministres plénipotentiaires), des administrateurs des finances publiques, et des corps d'inspection générale. Des statuts d'emplois pour les fonctions qui le justifient sont en cours de préparation pour tenir compte des spécificités de certains métiers.

Une refonte des parcours de carrière des cadres supérieurs impose enfin de mettre en place une véritable gestion des ressources humaines, plus stratégique et davantage individualisée, qui sera pilotée par la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE). La DIESE sera créée en janvier 2022 et doit permettre d'offrir, en lien avec l'ensemble des ministères, de meilleures conditions d'accompagnement des cadres supérieurs dans une logique d'évaluation et de mobilité.

La ministre de la transformation et de la fonction publiques poursuit, en lien avec l'ensemble des membres du Gouvernement, les consultations pour préparer les textes réglementaires devant être publiés au premier trimestre 2022 tels que le décret instituant la nouvelle grille indiciaire du corps des administrateurs de l'État, celui relatif aux statuts d'emploi des fonctions préfectorales, des inspections générales et des fonctions diplomatiques ou le décret relatif aux voies d'accès à l'INSP.

La France peut compter sur une fonction publique dont la valeur est reconnue au-delà même de ses frontières, et chacun des Français mesure l'atout qu'elle représente, notamment dans les périodes de crise. Elle ne peut cependant rester à l'écart des transformations profondes que notre pays a engagées mais doit au contraire les accompagner. C'est le sens de cette réforme en profondeur de l'État, la plus importante conduite depuis 1945.

*Source : compte-rendu du conseil des ministres du 1er décembre 2021*

## **DECRET RELATIF A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT NATIONAL DU SERVICE PUBLIC**

Le décret relatif au fonctionnement et à l'organisation de l'Institut national du service public, pris sur le fondement de l'article 5 de l'ordonnance n° 2021-702 du 2 juin 2021 portant réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État, crée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'Institut national du service public (INSP). La création de l'INSP s'inscrit dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique qui entend offrir aux cadres supérieurs de l'État une formation d'excellence reconnue sur le plan européen et international, davantage en prise avec les enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle et les réalités de la société française.

L'INSP sera chargé de la formation initiale et continue des cadres supérieurs de l'État, sur des bases profondément renouvelées. Il pilotera et coordonnera dans ce cadre un nouveau tronc commun aux écoles de service public formant les cadres supérieurs des trois fonctions publiques et de la magistrature.

L'INSP sera également chargé de proposer une offre de formation continue destinée aux cadres supérieurs de la fonction publique pour renforcer et approfondir leurs compétences, notamment en vue de l'accès aux emplois de direction de l'État. L'INSP deviendra la tête de réseau des organismes publics de formation continue pour élaborer conjointement des parcours de formation davantage individualisés à destination des cadres supérieurs de la fonction publique.

Enfin, l'INSP sera une école d'application plus ouverte au monde académique et de la recherche, en France comme à l'international. Il promouvra et financera des activités de recherche dans les domaines de l'action publique et nouera des partenariats avec des universités de dimension internationale.

Pour exercer ses missions nouvelles, l'INSP disposera d'une gouvernance remaniée, plus ouverte et plus diverse, élargie au monde académique et de la recherche.







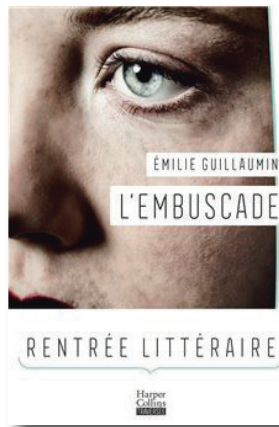
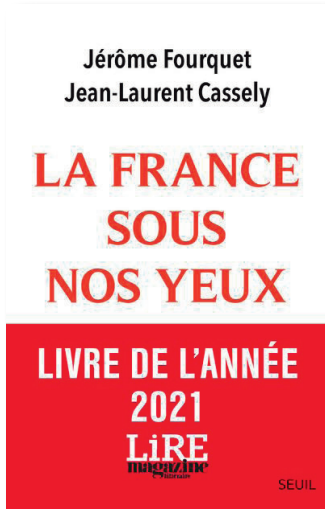
## LA FRANCE SOUS NOS YEUX

— Jérôme FOURQUET & Jean-Laurent CASSELY

Qu'ont donc en commun les plateformes logistiques d'Amazon, les émissions de Stéphane Plaza, les restaurants de kebabs, les villages de néo-ruraux dans la Drôme, l'univers des coaches et les boulangeries de rond-point ? Rien, bien sûr, sinon que chacune de ces réalités économiques, culturelles et sociales occupe le quotidien ou nourrit l'imaginaire d'un segment de la France contemporaine. Or, nul atlas ne permet de se repérer dans cette France nouvelle où chacun ignore ce que fait l'autre. L'écart entre la réalité du pays et les représentations dont nous avons hérité est dès lors abyssal, et, près d'un demi-siècle après l'achèvement des Trente glorieuses, nous continuons à parler de la France comme si elle venait d'en sortir. Pourtant, depuis le milieu des années 1980, notre société s'est métamorphosée en profondeur, entrant pleinement dans l'univers des services, de la mobilité, de la consommation, de l'image et des loisirs.

C'est de la vie quotidienne dans cette France nouvelle et ignorée d'elle-même que ce livre entend rendre compte à hauteur d'hommes et de territoires. Le lecteur ne s'étonnera donc pas d'être invité à prendre le temps d'explorer telle réalité de terrain, telle singularité de paysage ou telle pratique culturelle, au fil d'un récit soutenu par une cartographie originale (réalisée par Mathieu Garnier et Sylvain Manternach) et des statistiques établies avec soin. Qu'ils fassent étape dans un parc d'attraction, nous plongeons dans les origines de la danse country, dressent l'inventaire des influences culinaires revisitées, invoquent de grandes figures intellectuelles ou des célébrités de la culture populaire, les auteurs ne dévient jamais de leur projet : faire en sorte qu'une fois l'ouvrage refermé, le lecteur porte un regard nouveau sur cette France recomposée.

*Jérôme Fourquet, auteur de L'Archipel français (Seuil, 2019), est analyste politique, expert en géographie électorale, directeur du département Opinion à l'IFOP. / Jean-Laurent Cassely est journaliste (Slate.fr, L'Express) et essayiste, spécialiste des modes de vie et des questions territoriales.*



## L'EMBUSCADE

— Émilie GUILLAUMIN

Nuit d'août. Dans la chambre flotte le parfum de Cédric. Un mois et demi que ce soldat des forces spéciales est en mission. Un mois et demi que Clémence attend son retour avec leurs trois garçons. Au petit matin, une délégation militaire sonne à la porte. L'adjudant Cédric Delmas est tombé dans une embuscade avec cinq de ses camarades.

Aux côtés d'autres femmes, épouses de soldats elles aussi, Clémence se retrouve malgré elle plongée dans la guerre secrète menée par la France au Levant. Avec ces questions lancinantes : que s'est-il réellement passé lors de l'attaque ? Et pourquoi l'armée garde-t-elle le mystère ? L'Embuscade dessine avec justesse et émotion le combat d'une femme, mère et épouse puissante et courageuse, pour découvrir la vérité.

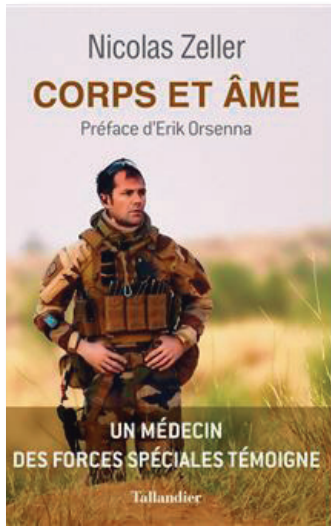


## LE VRAI ÉTAT DE LA FRANCE

— Agnès VERDIER-MOLINIÉ

Dans cet essai coup de poing, Agnès Verdier-Molinié dresse, à la manière d'un audit financier, un bilan de la situation de notre pays, en pleine crise économique et sanitaire. Sidérant.

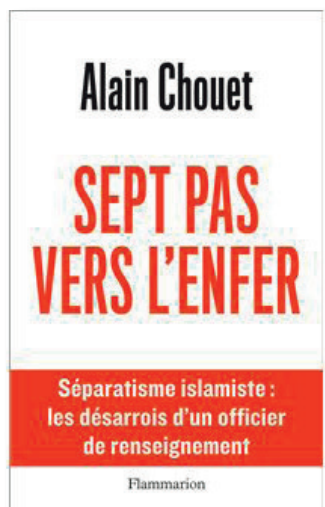
Savez-vous que la France se situe au 23e rang mondial en richesse par habitant? Que nous avons atteint 1 454 milliards de dépenses publiques? Que nous payons 483 taxes, impôts et cotisations? Que 1 jeune sur 20 est illettré? Voilà les chiffres réels de la situation économique de la France. Pourquoi sont-ils si souvent passés sous silence...



## CORPS ET ÂME

Nicolas ZELLER

« Je suis médecin. Et je suis aussi militaire. Ne me demandez pas si je suis plus médecin ou plus militaire : ces deux états sont indissociables chez moi. Je suis médecin militaire. J'ai accompagné des soldats en opération à maintes reprises. J'ai vécu des situations de stress, parfois intenses, qui m'ont confronté, moi aussi, à de nombreuses questions personnelles. J'ai parfois, et je l'avoue sans honte, douté dans certaines situations complexes où tous les repères semblent s'effondrer. "Qu'est-ce que je fais ici ?", "Quel est le sens de mon engagement ?", "Et si je meurs demain ?", "Et ma famille ?" » De cette réalité si particulière du médecin militaire, Nicolas Zeller parle librement. Cette dualité lui donne accès aux maux du corps autant qu'à ceux de l'âme. Avec les forces spéciales, il nous emmène côtoyer la violence et la guerre sur tous les théâtres des conflits actuels. Il nous plonge au cœur d'une réflexion cruciale. Qu'est-ce qu'un soldat ?



## SEPT PAS VERS L'ENFER

Alain CHOUET

1980-2020. Quarante années d'aveuglement, d'ignorance, de lâcheté et de "bien-pensance" ont progressivement conduit la France aux limites de la rupture du pacte républicain. Alors que le débat a longtemps été pollué par le "politiquement correct" qui ne voulait voir dans la violence et la délinquance que des "incivilités" plutôt mineures, Alain Chouet dépeint une société française profondément malade du séparatisme et de la violence fondamentaliste dans toutes ses composantes et tous ses aspects. Il remonte à ses fondements historiques, pointe du doigt ses instigateurs, analyse les failles de notre société. Homme de terrain et de réflexion, ayant combattu les diverses vagues du terrorisme depuis cinquante ans, Alain Chouet dénonce l'inertie et le déni d'un monde politique et intellectuel, alerté de nombreuses fois, mais qui a toujours refusé de croire à la poussée organisée de la dissidence islamiste violente, jusqu'à la décapitation de Samuel Paty.



## KRASNAÏA

Raphael ENTHOVEN

Rien ne va plus à Krasnaïa depuis qu'un incendie volontaire a ravagé le Bois Rouge. Le cheval prudent que les animaux se sont donné pour Régent sera-t-il à la hauteur du crime ? Ou faudra-t-il le remplacer, lors des Dragatiques, par un animal moins mou ? Et qui alors, de l'ânon furieux, de l'ourse animaliste ou du jeune loup, recevra l'onction de la horde ? Comment se conduiront les albinos ? Les femellistes ? Les enragés (si tant est qu'ils existent) ? Et les inordinaires ? Mystère. Les renards tenteront-ils de se soustraire à la loi commune ? Les hirondelles feront-elles basculer l'opinion vers la haine ? L'art de la discussion suffira-t-il à contenir la violence ? Nées trop tard dans un monde trop juste, les bêtes parviendront-elles à supporter la paix, ou céderont-elles, de nouveau, à la tentation de se faire la guerre ?





SOUVENONS-NOUS

## DISPARITION DE « LA MINERVE »

Par le CGD Nicolas POLINI



Le 27 janvier 1968, entre 7h55 et 7h59 la Minerve disparaît corps et biens au large du Cap-Sicié avec 52 marins à son bord.

C'est le dernier jour d'entraînement pour la Minerve. Le sous-marin fait route vers le secteur T-65, qui lui est attribué jusqu'à 20h00 afin d'effectuer des exercices avec un avion de patrouille maritime Breguet Atlantic. Il s'agit essentiellement de calibrer le radar de l'aéronef. Le sous-marin navigue à une vitesse d'environ sept nœuds, à l'immersion périscopique. Ayant décollé à 6h54 de Nîmes-Garons, l'Atlantic prend contact à 7h19 avec le sous-marin.

Il se trouve à vingt-cinq nautiques des côtes. Les mauvaises conditions météorologiques et les mauvaises liaisons par radio U.H.F. conduisent à réduire l'exercice. Le Breguet Atlantic fait route vers sa base à 8h09, après deux appels par radio sans aucune réponse du sous-marin. Dans la journée du 27 janvier, les contacts par radio planifiés de la base sous-marine de Toulon restent également sans réponse.

Et puis, plus rien. Suivront six jours de recherches intenses, y compris avec le concours du commandant Cousteau, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus la moindre chance de retrouver des survivants. Une cérémonie d'hommage national, en présence du chef de l'Etat, le général De Gaulle, se déroula le 8 février pour dire adieu aux 52 membres de l'équipage. Malgré plusieurs demandes ces dernières années de lever le secret défense, c'est la commémoration du cinquantième de l'événement, en 2018, qui a remis en lumière le sujet. Plusieurs familles ont profité de cet anniversaire pour demander la reprise des recherches.

Cette nouvelle campagne s'est déroulée en deux temps : en février pour des essais techniques, puis en juillet pour les recherches. En amont, les spécialistes se sont attelés à redéfinir la zone de recherches. Une série de données ont été repassées en revue au vu des connaissances scientifiques actuelles, comme les enregistrements sismiques qui permettent de localiser le sous-marin au moment où il implose sous la pression de l'eau. Ces signaux peuvent désormais être analysés bien plus finement qu'il y a 50 ans. La connaissance des courants très profonds a également progressé. Moins de 20 jours après la reprise des recherches, le 22 juillet 2019 une partie de l'énigme est enfin connue : La Minerve, brisée en trois morceaux, repose bien au large de Toulon, par 2.370 m de fond. L'arrivée le 16 juillet du Seabed Constructor, de la compagnie américaine privée Ocean Infinity, a été décisive. C'est ce navire qui a permis, avec ses drones et des caméras sous-marines capables de filmer les fonds marins jusqu'à 6.000 mètres de profondeur, d'apporter la confirmation visuelle de l'emplacement de La Minerve.



Le sous-marin repose dans la plaine abyssale, donc au-delà du plateau continental. Sur la partie visible du massif, les trois premières lettres de son nom, MIN ainsi que le S de son identification (S647), bien visibles sur le kiosque ont permis de lever tout doute sur l'identité de l'épave. À l'avant, l'étrave caractéristique des Daphné, est clairement reconnaissable. Entre l'avant et l'arrière du sous-marin, visibles en deux morceaux imposants, la zone centrale git au milieu de débris dispersés. La cause accidentelle est la plus souvent évoquée. A ce stade, le seul élément établi est que La Minerve a coulé en quatre minutes à peine. L'équipage comprenait cinquante-deux hommes dont six officiers, seize officiers mariners et trente quartier-maitres et matelots, tous disparus avec le sous-marin.







## LE RETOUR DES CENDRES DE NAPOLÉON - 15 DÉCEMBRE 1840

Par le CGD Nicolas POLINI



Lorsque l'Empereur mourut, le comte Bertrand demanda au gouvernement britannique l'autorisation d'emmener sa dépouille mortelle en Europe, mais il ne l'obtint pas.

Par la suite, il s'adressa pour le même objet aux ministres de Louis XVIII. Il ne reçut pas un refus absolu, seulement on lui fit entendre que l'arrivée en France des cendres de Napoléon serait indubitablement la cause ou le prétexte de troubles politiques et qu'il était de la prudence du gouvernement de prévenir et d'éviter, mais sitôt que l'état des esprits le permettrait, on ferait droit à sa demande.

Après les Trois Glorieuses, une autre pétition demandant le transfert des cendres de Napoléon sous la colonne Vendôme fut repoussée par la Chambre des députés le 2 octobre 1830. Mais dix ans plus tard, Adolphe Thiers, nouveau Président du Conseil de Louis-Philippe, imagina un grand « *coup* » politique : obtenir le retour de la dépouille mortuaire de Napoléon espérant ainsi flatter les rêves de gloire de la gauche et redorer le blason de la monarchie de Juillet alors que les problèmes d'Égypte menaçaient les relations diplomatiques entre la monarchie et le reste de l'Europe.

Louis-Philippe finit par se laisser convaincre à contrecœur et, le 10 mai 1840, François Guizot, alors ambassadeur à Londres, fit une demande officielle au gouvernement britannique qui fut aussitôt agréée.

Le 12 mai, pendant la discussion d'un projet de loi sur les sucres, le ministre de l'Intérieur, Charles de Rémusat, monta à la tribune de la Chambre des députés. Le ministre venait déposer un projet de loi qui ouvrait un crédit d'un million pour la translation des restes mortels de l'Empereur Napoléon à l'église des Invalides et pour la construction de son tombeau. L'annonce fit sensation. La ville de Saint-Denis réclama, par une pétition du 17 mai, que l'Empereur fût inhumé dans la nécropole des rois de France. Les 25 et 26 mai, le projet de loi fut discuté à la Chambre, le rapporteur étant le vieux maréchal Clauzel.

Au nom de la commission créée à cet effet, il approuva le choix des Invalides, non sans avoir exposé les autres solutions qui avaient été suggérées (outre la basilique de Saint-Denis, il avait été question de l'arc de triomphe de l'Étoile, de la colonne Vendôme, du Panthéon, et de l'église de la Madeleine) et demanda que la dépouille fût ramenée en France par une escadre, et non par un navire isolé, et enfin que personne d'autre ne serait, à l'avenir, enterré aux Invalides, qui devaient demeurer réservés à Napoléon.



L'opinion était, dans sa majorité, largement favorable. Le mythe napoléonien en plein développement n'attendait plus que ce couronnement. Le 7 juillet 1840, à sept heures du soir, la frégate Belle Poule appareillait à Toulon, escortée de la corvette La Favorite. Commandée par le prince de Joinville, fils cadet du roi, qui avait la responsabilité de l'expédition, la frégate avait à son bord Philippe de Rohan-Chabot, attaché d'ambassade à Londres et commissaire désigné par Thiers pour présider aux opérations d'exhumation, les généraux Bertrand et Gourgaud, le comte Emmanuel de Las Cases, député du Finistère, fils de l'auteur du Mémorial de Sainte-Hélène, et cinq domestiques qui avaient servi Napoléon à Sainte-Hélène. Faisait également partie du voyage l'abbé Félix Coquereau, aumônier de la marine.





## SOUVENONS-NOUS



Dès le vote de la loi, la frégate avait été aménagée pour recevoir le cercueil de l'Empereur ; dans l'entrepont, on avait construit une chapelle ardente, drapée de velours noir brodé d'abeilles d'argent, au centre de laquelle se dressait un catafalque gardé par quatre aigles de bois doré. Le voyage aller dura quatre-vingt-treize jours, les deux navires parvinrent à Sainte-Hélène le 8 octobre et trouvèrent dans la rade le brick français L'Oreste, commandé par Doret, devenu capitaine de corvette : c'était un des enseignes de vaisseau qui, à l'île d'Aix, avait formé le plan audacieux de faire évader Napoléon sur un chasse-marin, et qui venait lui rendre les derniers devoirs.

La mission débarqua le lendemain et se rendit à Plantation House où l'attendait le gouverneur de l'île, le major général Middlemore. Le 14 octobre à minuit (à la demande du gouverneur de l'île), les membres de la mission se rendirent à la vallée du Tombeau.

Du côté français, on trouvait, autour du comte de Rohan-Chabot entre autres, les généraux Bertrand et Gourgaud, Emmanuel de Las Cases, les anciens serviteurs de l'Empereur, l'abbé Félix Coquereau, le docteur Guillard, chirurgien-major de la Belle Poule, enfin le sieur Roux, ouvrier plombier, qui avait autrefois soudé les cercueils de plomb et de zinc. Les principaux responsables anglais étaient aussi présents.

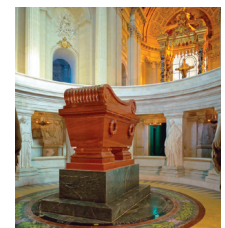
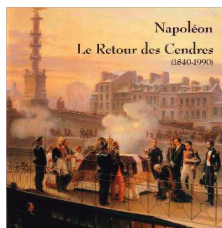
À la lueur des torches, les soldats britanniques se mirent à l'ouvrage. On leva les trois dalles qui fermaient la fosse. De longs efforts furent nécessaires pour venir à bout de la maçonnerie qui renfermait le cercueil. Le 15 octobre à neuf heures et demie, la dernière dalle fut retirée et le cercueil apparut.

Le cercueil fut levé et transporté sous une grande tente rayée bleu et blanc qu'on avait dressée la veille. Puis, on procéda à l'ouverture de la bière, dans un silence complet. Le premier cercueil d'acajou dut être scié aux deux bouts pour en extraire le second cercueil, de plomb, qu'on plaça dans le cercueil d'ébène de forme antique qui avait été amené de France.

Le cercueil suivant, d'acajou, était remarquablement conservé. Les vis en furent difficilement ôtées. On put alors ouvrir, avec d'infinies précautions, le dernier cercueil, de fer blanc. Lorsqu'on en eut ôté le couvercle, l'Empereur apparut alors. Son uniforme vert à parements écarlates de colonel des chasseurs de la garde était parfaitement conservé. La poitrine était encore barrée du cordon rouge de la Légion d'honneur. On observa que le corps avait conservé une position aisée, la tête reposait sur un coussin, et l'avant-bras et la main gauche sur la cuisse. Le petit chapeau était placé en travers sur les cuisses. Tous les spectateurs étaient sous le choc et pleuraient. Bertrand était comme terrassé par l'émotion.

Au bout de deux minutes d'examen, Guillard proposa de poursuivre l'examen du corps et d'ouvrir les vases contenant le cœur et l'estomac. Gourgaud, réprimant ses sanglots, se mit en colère et ordonna qu'on refermât aussitôt le cercueil. L'ensemble fut placé dans un sixième cercueil, en chêne, destiné à protéger celui d'ébène, et cette masse de 1 200 kilogrammes fut hissée par 43 artilleurs sur un solide char funèbre drapé de noir, que tiraient péniblement quatre chevaux caparaçonnés de noir.

À trois heures et demie de l'après-midi, sous une pluie battante, tandis que la citadelle et la Belle Poule tiraient alternativement le canon, le cortège s'ébranla lentement sous le commandement du gouverneur de l'île. Un détachement de milice, suivi d'une foule fermait la marche ; les canons du fort tiraient de minute en minute.







Parvenu à Jamestown, le convoi défila entre deux haies de soldats de la garnison, ayant leurs armes renversées. Le cercueil fut hissé sur le pont et débarrassé de son enveloppe de chêne. L'abbé Coquereau donna l'absoute. Napoléon était de retour en territoire français. À six heures et demie, le cercueil fut déposé dans une chapelle ardente, ornée de trophées militaires, qu'on avait dressée à l'arrière du bâtiment. Le 18 octobre, à huit heures du matin, la Belle Poule, la Favorite et l'Oreste appareillèrent. Le 27 novembre, la Belle Poule n'était plus qu'à quatre cents kilomètres (cent lieues) des côtes de France; elle n'avait rencontré aucun navire britannique.

Il fallut réquisitionner tout ce que Paris et les faubourgs comptaient de bras pour achever à la hâte les préparatifs (le retour rapide et les problèmes politiques internes avaient entraîné un retard considérable). Afin d'éviter toute contagion révolutionnaire, le gouvernement qui avait déjà insisté pour que l'Empereur fût enterré aux Invalides, avec les gloires militaires de la France ordonna que la cérémonie serait strictement militaire, écartant du cortège les corps constitués.

Le 30 novembre, la Belle Poule entra dans la rade de Cherbourg et, six jours plus tard, les restes furent transférés sur le bateau à vapeur la Normandie. Après avoir gagné Le Havre, le cercueil fut placé sur le bateau la Dorade pour remonter la Seine, sur les berges de laquelle la population rendit hommage à l'Empereur.

Le 14 décembre, la Dorade vint s'amarrer au quai de Courbevoie à l'endroit duquel se trouve aujourd'hui une stèle commémorative qui marque l'emplacement où la dépouille fut débarquée avant son transfert aux Invalides. L'inhumation avait été fixée au 15 décembre. Malgré un grand froid, la foule des spectateurs depuis le pont de Neuilly jusqu'aux Invalides était nombreuse. Le cortège arriva aux Invalides vers une heure et demie; le roi et tous les grands corps de l'État attendaient dans l'église du Dôme.

Le général Atthalin s'avança, portant sur un coussin l'épée d'Austerlitz et de Marengo qu'il présenta à Louis-Philippe; le roi eut un curieux mouvement de recul, et se tourna vers Bertrand :

« Général, je vous charge de placer la glorieuse épée de l'Empereur sur son cercueil ». Bertrand, trop ému, ne put remplir cet ultime devoir; Gourgaud se précipita et se saisit de l'arme. Le roi se tourna alors vers lui : « Général Gourgaud, placez sur le cercueil le chapeau de l'Empereur ».

Du 16 jusqu'au 24 décembre, l'église des Invalides éclairée comme le jour de la cérémonie, resta ouverte au public. Les restes de Napoléon reposent dans un magnifique monument qui s'élève au milieu du dôme des Invalides. Conçu par l'architecte Louis Visconti, ce tombeau ne fut achevé qu'en 1861.

Dans une excavation circulaire creusée sous le dôme, sorte de crypte ouverte, est placé un grand sarcophage de porphyre rouge en fait du quartzite de Finlande, proche du porphyre posé sur un socle de granit vert des Vosges.

La translation de la dépouille depuis la chapelle Saint-Jérôme, où il reposait depuis 1840, ne donna lieu qu'à une cérémonie intime, à laquelle assistèrent, le 2 avril 1861, l'empereur Napoléon III, l'impératrice Eugénie, le Prince impérial et les Princes de la famille, le Gouvernement et les Grands officiers de la Couronne.

À partir de 1854, l'empereur Napoléon III négocia avec le gouvernement britannique l'achat de Longwood House et de la vallée du Tombeau (île Sainte-Hélène), qui devinrent propriétés françaises en 1858 et gérées depuis par le ministère des Affaires étrangères.







ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - 25 NOVEMBRE 2021



Cette assemblée générale a été un peu particulière du fait de la situation sanitaire qui n'a pas été sans influence sur les effectifs présents. Alors qu'habituellement une cinquantaine de personnes assistent à l'AG, cette année seuls 30 participants étaient inscrits pour finalement se retrouver à 23 ! Néanmoins les nombreux pouvoirs transmis ont permis d'atteindre le quorum et donc l'AG a pu délibérer normalement.

Bien évidemment l'assemblée générale a débuté par un hommage aux nombreux disparus durant les années 2020 et 2021. À l'issue de ce moment de recueillement, les épouses ont rejoint la cathédrale Saint-Front pour une visite fort intéressante. L'AG s'est déroulée en présence du nouveau délégué militaire départemental, le lieutenant-colonel Dominique Poireau.

Cette AG a été organisée par un bureau intérimaire connu de tous puisque l'année dernière, à la même époque, le groupement avait terminé l'AG sans président, le général Gaudy n'ayant pas souhaité se représenter et personne n'ayant pris le relais. Avant toutes choses, le point des présents, excusés ainsi que des pouvoirs a été effectué par Jean-Rémi Démarteau.

L'effectif du groupement en date du 25 novembre 2021 était de 117 adhérents. L'assemblée générale s'est ensuite déroulée de façon nominale, le compte rendu financier ainsi que le rapport moral et d'activités étant approuvés à l'unanimité.

Il a ensuite été procédé au vote d'une délibération visant à accorder l'honorariat au président précédent, le général François Gaudy, absent excusé, qui a présidé l'association durant 20 années, nul plus que lui ne pouvant mériter cet honorariat. La délibération correspondante a été votée à l'unanimité et François Gaudy, à n'en pas douter, sera très sensible à cette attention. Le dernier point de l'assemblée générale a ensuite été traité, à savoir l'élection du bureau.

En l'absence de nouveaux candidats, Jean-Loup Chinouilh a accepté de se présenter au poste de vice-président et Jean-Rémi Demarteau a bien voulu également reprendre les fonctions de trésorier et de secrétaire. Hugues Magny a ensuite présenté ses deux priorités pour 2022, à savoir la solidarité et le recrutement de nouveaux adhérents.

Ont donc été élus à l'unanimité :

- Trésorier/secrétaire : **JEAN-RÉMI DEMARTEAU**
- Vices-présidents : **JEAN-LOUP CHINOUILH** et **YVES SCHRICKE**
- Président : **Hugues MAGNY**

Le président a ensuite déclaré l'assemblée générale close et invité les participants à se diriger vers le déjeuner.





### Brigadier Alexandre MARTIN 54<sup>e</sup> RA

Engagé dans le cadre de l'opération Barkhane depuis le 19 octobre 2021, il est grièvement blessé le 22 janvier 2022 suite à des tirs indirects visant la plateforme opérationnelle désert (PfOD) de Gao, au Mali. Il est immédiatement pris en charge par le détachement médical de la PfOD où il décède des suites de ses blessures.

Alexandre MARTIN a accompli toute sa carrière au sein du 54<sup>e</sup> régiment d'artillerie de Hyères. Engagé le 1<sup>er</sup> septembre 2015, il se distingue lors de sa formation initiale par son excellent état d'esprit et fait preuve d'un très bon potentiel. Affecté à la 4<sup>e</sup> batterie comme pointeur-tireur sol-air très courte portée, il est élevé à la distinction de 1<sup>re</sup> classe le 1<sup>er</sup> juin 2016. Déployé sur l'opération Sentinelle du 4 octobre au 7 décembre 2016, il se voit décerner la médaille de la protection militaire du territoire le 12 décembre 2016. Il reçoit également la médaille de bronze de la défense nationale le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Soldat particulièrement compétent, il participe à une mission de courte durée en Guyane au 3<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie du 22 mai au 19 septembre 2017 durant laquelle il s'investit sans compter et plus particulièrement lors des missions Titan et Harpie.

Toujours motivé, il réussit brillamment sa formation générale élémentaire en janvier 2018. Cherchant constamment à accroître ses connaissances, il accède à la fonction d'adjoint chef de pièce sol-air très courte portée au sein de son unité. De nouveau projeté en mission de courte durée en Martinique au 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine du 15 juin au 13 octobre 2018, il fait à nouveau preuve de belles qualités militaires. Il est promu au grade de brigadier le 1<sup>er</sup> décembre 2018. D'un investissement sans faille, il est également déployé sur l'opération Sentinelle du 5 juin 2019 au 7 août 2019 puis du 1<sup>er</sup> janvier au 3 février 2021. Il se voit décerner la médaille d'argent de la défense nationale le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il participe également à un renfort temporaire avec son unité à Djibouti au 5<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie d'outre-mer du 3 mars au 22 avril 2021. Décoré de la médaille de la défense nationale « argent » le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le brigadier Alexandre MARTIN était en concubinage sans enfant. Il est mort pour la France, dans l'accomplissement de sa mission.



### Caporal-chef de 1<sup>ère</sup> cl Jérémy AMOROSO 13<sup>e</sup> BCA

Dans l'après-midi du 28 décembre, et alors qu'il venait de terminer une « marche section » sur le sentier de La Chapelle [île de La Réunion], le caporal-chef de 1<sup>ère</sup> classe Jérémy Amoroso a été victime d'un malaise. Évacué au centre hospitalier de Bellepierre avec un pronostic vital engagé, il est malheureusement décédé deux jours plus tard.

Né en 1984 à Chambéry, le caporal-chef de 1<sup>ère</sup> classe Amoroso était un soldat très expérimenté. Engagé, à l'âge de 19 ans, au 13<sup>e</sup> Bataillon de chasseurs alpins [BCA], il ne tarda pas à se distinguer par ses qualités militaires en Guyane, puis en République centrafricaine où, dans le cadre de l'opération Boali, il fit preuve d'un « sang-froid précieux lors des missions de contrôle de zone à Bangui » en tant que pilote d'engin blindé. Promu caporal en 2006, Jérémy Amoroso fut engagé à deux reprises en Afghanistan entre 2007 et 2008, ce qui lui valut une citation.

En 2011, il prit part à l'opération Licorne, en Côte d'Ivoire, comme pilote de commandant d'unité. Il s'y illustra à nouveau en assurant une manœuvre ayant permis de protéger son commandant d'unité lors d'une « violente prise à partie », relate l'armée de Terre.

Élevé à la distinction de caporal-chef de 1<sup>ère</sup> classe en août 2014, après avoir obtenu son certificat de qualification technique supérieure, Jérémy Amoroso fut envoyé en mission de courte durée en Nouvelle Calédonie, avant d'enchaîner plusieurs participations à la mission intérieure Sentinelle en tant que chef de groupe.

Après une mission de formation au Gabon, où, selon sa hiérarchie, il fit preuve « de bienveillance envers les plus jeunes », son « sens de la pédagogie » ayant été « particulièrement remarqué », le caporal-chef de 1<sup>ère</sup> classe Amoroso fut « projeté » au Mali, en tant que pilote tactique de son commandant d'unité. Depuis la fin 2021, le caporal-chef de 1<sup>ère</sup> classe Amoroso était engagé à La Réunion pour une nouvelle mission de courte durée.

Marié et père de trois enfants, il était titulaire de la Croix de la valeur militaire avec étoile de bronze, de la médaille d'outre-Mer avec les agrafes « République centrafricaine, République de Côte d'Ivoire » et « Sahel », de la médaille commémorative française avec l'agrafe « Afghanistan », de la médaille d'or de la Défense nationale et de la médaille de la protection militaire du territoire.







# NÉCROLOGIE

## 13+ INTERDEPARTEMENTAL DE MARSEILLE :

Col. Georges **DURAND**, le 26/02/2022. Colonel **BOUDET** Michel, le 18/08/2021. Mme Berthe **BRAKA**, le 21/09/2021.

## 14+ NORMANDIE :

Colonel Andre **HUMMEL**, le 02/02/2022. Lt colonel Daniel **BLED**, le 03/02/2022.

## 17 CHARENTE MARITIME :

Lieutenant Bernard **QUIL**, le 16/07/2021.

## 22 COTES D'ARMOR :

Mme Yolande **FLOURY**, le 16/10/2021.

## 24 DORDOGNE :

Mme **DESPLAT RONOT** Nicole, le 30/11/2021. Capitaine Philippe **LAVAYSSE**, le 11/12/2021.

## 25+ FRANCHE COMTE :

Colonel Michel **CHARUE**, le 10/02/2022.

## 29 FINISTERE :

Chef d'Escadron Maurice **EYMERY**, le 17/04/2021 Colonel Yves **QUEFFELEC**, le 24/02/2022. ICA1 Paul **MADEC**, le 29/01/2022. Mme Anna **LE GUILLOU**, le 26/01/2022. Mme Denise **SANCEO**, le 04/02/2022. Mme Louise **POIDVIN**, le 06/09/2021.

## 30 GARD :

Capitaine Christian **PERLONGO**, le 11/01/2022. Lt- colonel Gilbert **GAGNEPAIN**, le 24/01/2022.

## 31+ HAUTE GARONNE :

Capitaine Camille **CHARON**, le 07/01/2020. Capitaine Jean-Pierre **BONNIN**, le 18/11/2021. MEDC Jean **BRIOT-TET**, le 25/01/2022. Médecin en Chef Yves **MICHAUD**, le 05/02/2022. Mme Geneviève **PIERSON**, le 20/12/2021. Capitaine Henri **DELNORD**, le 17/03/2021. Mme Simone **MARIE**, le 09/12/2010.

## 33 GIRONDE :

Colonel Olivier **PUYO**, le 20/01/2022. Mme Annie **JOUL-LIE**, le 04/09/2021.

## 34 HERAULT-AVEYRON-LOZERE :

Capitaine Francis **AMANS**, le 06/02/2022. Commandant Roland **BOCHET**, le 10/12/2021. Général André **COMBES**, le 09/12/2021. Mme Andrée **MIR**, le 20/09/2012. Général de brigade Jean-Paul **VIDAL**, le 18/01/2022. Général Jacques **PERRY**, le 31/01/2022. Mme Lucienne **BRISSON**, le 10/01/2022.

## 35 ILLE ET VILAINE :

Commandant Edouard **LORENZI**, le 12/11/2020. Mme Annie **BINIO**, le 28/10/2021. Mme Eliane **BERNATH**, le 16/02/2019. Mme Renée **COADIC**, le 23/08/2021.

## 40-64 LANDAIS-PYRENEES ATLANTIQUES :

LCL Raymond **SALZARD**, le 22/11/2020.

## 49 MAINE ET LOIRE :

colonel Jacques **THOMAS**, le 29/06/2021. LCL Jean-Pierre **VALLETTE**, le 30/08/2021. Général de division Léon **NI-VLET**, le 18/01/2022.

## 54+ MEURTHE ET MOSELLE-MEUSE :

Capitaine Georges **BORDONNEAU**, en 2021. Général de brigade Jacques **VOGEIN**, le 04/01/2020. Mme Suzanne **FONTAINE**, en nov. 2021.

## 56 MORBIHAN :

Capitaine Gilles **GOURRIER**, le 03/11/2021.

## 57 MOSELLE :

GB **PHILIPPOT** Georges, le 09/02/2022. LCL (er) Louis **CHEVALIER**, le 23/11/2019. Mme **MANGENOT** Annette, le 30/12/2020. Capitaine **GRIBELBAUER** Joseph, le 25/03/2020.

## 59+ NORD-PAS DE CALAIS-SOMME :

Colonel Philippe **FASQUELLE**, le 01/01/2022.

## 65 HAUTES PYRENEES :

COL Maurice **MENOZZI**, le 25/11/2021. Général de brigade **LOUSTAU** Henri, le 12/01/2022.

## 66 PYRENEES ORIENTALES :

COL Marcel **BANAIGS**, le 24/12/2021. MC Gilbert **SU-RYOUS**, le 25/04/2021.

## 67+ ALSACE :

LCL **VERSELIN** Georges, le 29/05/2021.

## 69+ LYONNAIS :

Mme Louis **BERNADAC**, le 01/05/2021. Lieutenant André **OTT**, le 31/12/2020. Ingénieur en chef Paul **DUBOIS**, le 13/04/2021. Général Henri **JUTHIER**, le 12/04/2021. Mme Michelle **MUREAU**, le 26/11/2013.

## 74 HAUTE SAVOIE :

Général de brigade **IMBERT** Robert, en aout 2021. Mme **GONOD** Christiane, le 23/08/2020.

## 75+ PARIS :

CGD Ange **BENVENUTI**, le 28/11/2021. Colonel **CHAVASSE** Paul, le 10/07/2021. ICA2 **NAVARRO** Antoine, le 26/05/2021. Colonel **SAUTAI** Paul, le 29/12/2021. Mme **JOUFFRAULT**, en 2020.

## 77 SEINE ET MARNE :

Capitaine Bernard **TONDU**, le 30/11/2021.

## 78 YVELINES :

Colonel **AUBRY** Jean, le 12/02/2022.

## 79 DEUX SEVRES :

LCL<sup>(er)</sup> **DUQUESNE** Bruno, le 26/02/2021.

## 83 VAR :

Capitaine de frégate Jean **DOARE**, le 14/12/2021. Capitaine Emile **MARTINEZ**, le 29/10/2021. Capitaine Michel **FOURNIER**, le 06/03/2021. Contre-amiral Jean **RAGUET**, le 03/03/2021. Général de brigade Michel **DANET**, le 26/12/2021. Général Dominique **STROM-BONI**, le 21/06/2021. LCL Jean-Claude **BRICOTEAUX**, le 30/01/2021 Lt colonel Bernard **LABARSOUQUE**, le 17/02/2022. Lt colonel Gerard **BRUNE**, le 01/03/2021. Ingénieur en chef Gerard **CROTTIER**, le 02/12/2020. Lt colonel Jean Claude **BERTHELOT**, le 31/01/2022. Lt de vaisseau Bernard **GRIMAUD**, le 14/10/2019. Mme Jacqueline **USANNAZ-JORIS**, le 26/01/2022.

## 85 VENDEE :

Général de brigade (2S) Joel **BRUNET**, le 18/01/2022. LCL (er) Rémy **BILLAUD**, le 10/02/2022.

*Le Vice-amiral Olhagaray, Président de l'ANOCR et les membres du conseil d'administration adressent à leur famille et à leurs proches leurs sincères condoléances.*

Découvrez  
**GARANTIE +**  
notre contrat dédié  
**ARTICLE L.212-1**  
(EX **ARTICLE L.115**)



# SOLIDARITÉ ENTRAIDE - CONSEIL

**01 43 87 43 65**

Accueil téléphonique personnalisé, situé en France

MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT - 5, rue du Havre 75008 PARIS

[www.mutuelle-combattant.com](http://www.mutuelle-combattant.com)



-----  
Veillez me transmettre un devis gratuit (sans engagement de ma part)

**ANOCR**

Nom :

Régime Général  Régime Local

Prénoms :

Situation de famille :


Adresse :

Etes-vous pris en charge par la sécurité sociale :

100 % total  100 % partiel

C.P. :  Ville :

Article L.115      oui / non       oui / non

       Fixe

Ressortissant ONAC      oui / non       oui / non

     Mobile

Etes-vous titulaire  
d'une mutuelle ?      oui / non       oui / non

     Email

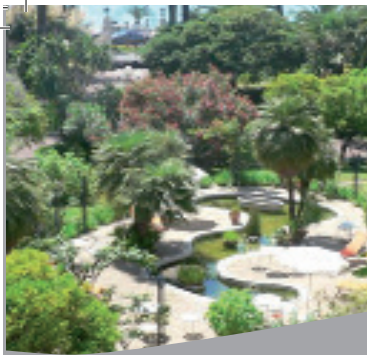
*A renvoyer sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus.*

Conformément à la Loi «Informatique et liberté» (78.17) du 6-7-78, vous avez accès aux informations vous concernant et pouvez en demander rectification ou suppression.

(1) - La cristallisation: La tranche d'âge des cotisations est cristallisée. Celui qui adhère dans une tranche d'âge conserve sa tranche d'âge d'adhésion initiale pendant toute la durée de son contrat, indépendamment des augmentations annuelles éventuelles.

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - N°SIREN 784 360 661 - Organisme substituée auprès de MIE





# Villa FURTADO

Idéalement située à Nice sur la **Promenade des Anglais**, la Villa Furtado vous accueille dans un lieu d'exception où se mêlent charme et raffinement.



à partir de  
**61€**  
/nuit

**Legs Furtado : réservé aux officiers actifs ou retraités, élèves officiers et personnels de catégorie A du ministère des armées\*.**

**Villa des Officiers Furtado Heine**  
**121 rue de France 06000 Nice**

**Infos et résa : Tél. 04 93 37 51 00 - Fax 04 93 37 51 01**  
du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h, du vendredi au dimanche de 8h à 12h

**[www.villa-officiers-nice.fr](http://www.villa-officiers-nice.fr)**

**Legs Furtado : réservé aux officiers actifs ou retraités, élèves officiers et personnels de catégorie A du ministère des armées\*.**

*\*Les conditions du legs ne nous permettent malheureusement pas d'ouvrir la structure à tous les ressortissants.*

*\*\* Par nuit en chambre double standard selon saison, hors petit déjeuner. Autres offres de prix sur [www.villa-officiers-nice.fr](http://www.villa-officiers-nice.fr)*